

---

Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
& suppléants	M.	Pierre Loup
	M.	Laurent Gilliard
	Mme	Susanne Lauber Fürst
Huissiers	M.	Jean-Michel Talon
	M.	François Baehni

**Présences**

84 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

**Absences excusées**

Mmes Claudine Borloz, Valérie Calderini, Soraia Dias,  
MM. Alain Akiki, Olivier Blanc, Sabri Ceylan, Frédéric Croset, Claude-Pascal Gay, Angelo Giuliano, Murat Karakas, Benoît Ruchet, Omar Soydan.

**Absents** : MM. Jonathan Al Jundi, Yahya Berhili, Emmanuel Gétaz, Alisan Metic.

---

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 18 juin 2025 à 18 h 00 au Théâtre de l'Alcazar à Territet, Av. de Chillon 84

**Ordre du jour**

- 0 Préambule** \_\_\_\_\_
- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025** \_\_\_\_\_
- 2 Assermentation** \_\_\_\_\_  
Néant.
- 3 Election pour l'année politique 2025-2026** \_\_\_\_\_
  - 3.1 D'un membre du Conseil communal à la présidence.
  - 3.2 D'un membre du Conseil communal à la première vice-présidence.
  - 3.3 D'un membre du Conseil communal à la deuxième vice-présidence.

- 3.4 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs.
- 3.5 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs suppléants

**4 Nomination** \_\_\_\_\_

Néant.

**5 Correspondance** \_\_\_\_\_

**6 Communication du Bureau** \_\_\_\_\_

- 6.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Yanick Hess intitulé « Renforçons les liens intergénérationnels ». (Séance de commission le mercredi 2 juillet 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 6.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat M. Christian Fürst intitulé « Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux ». (Séance de commission le lundi 23 juin 2025, à 19 h 00, à l'av. de Belmont 25bis, à Montreux).
- 6.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de Mmes Tanya Bonjour, Anna Krenger et Lauraine Bally intitulée « pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause ». (Séance de commission le lundi 23 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

**7 Communication de la Municipalité** \_\_\_\_\_

Néant.

**8 Rapports des commissions** \_\_\_\_\_

- 8.1 Sur le rapport-préavis No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024. (Rapp. M. Fabien Torchio).

- 8.2 Sur le rapport No 09/2025 relatif à la gestion communale durant l'année 2024. (Rapp. M. Tal Luder).
- 8.3 Sur le préavis No 10/2025 relatif aux comptes 2024 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).
- 8.4 Sur le préavis No 12/2025 relatif aux comptes communaux 2024. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 8.5 Sur le préavis No 14/2025 relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Christian Fürst).
- 8.6 Sur le préavis No 15/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier d'un montant de CHF 341'000.- TTC au maximum, pour la rénovation de trois appartements sis à la rue de la Corsaz 1, à la rue de la Corsaz 2-4-6 et au collège de Glion. (Rapp. Mme Stefania La Spada).
- 8.7 Sur le préavis No 16/2025 relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 8.8 Sur le rapport-préavis No 17/2025 relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme, à l'attribution de ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la réponse à deux motions et six postulats. (Rapp. Mme Kyong-Won Schäfer).
- 8.9 Sur la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etudions la possibilité de compléter l'efficience de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire ». (Rapp. de majorité de M. José Jorge et rapp. de minorité de MM. Emmanuel Gétaz et Dominik Hunziker).
- 8.10 Sur le rapport de la commission communication et organisation du Conseil communal (CCO) 2024/2025. (Rapp. Mme Stefania La Spada).

## **9 Rapport-préavis de la Municipalité** \_\_\_\_\_

- 9.1 No 18/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les transports scolaires et à la réponse à la motion de M. Philippe Morier-Genoud « relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires », prise en considération le 13 novembre 2024 (Séance de commission le mardi 24 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

## **10 Postulats, motions et propositions** \_\_\_\_\_

Néant.

## **11 Interpellation**

---

*11.1 Interpellation de MM. Florian Manzini et Léo Sémon « Déclaration des villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza »*

## **12 Autres objets s'il y a lieu et divers**

---

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 18 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

Avant de débuter cette séance, je prends un instant pour adresser un message de sympathie à notre collègue M. Olivier Blanc, dont la maman, Mme Souqui Blanc-Pilloud, est décédée le 10 juin dernier dans sa 88ème année. M. Blanc s'est excusé pour ce soir, je prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence.

*Minute de silence.*

## **0 Préambule**

### **M. le Président**

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue au Théâtre de l'Alcazar pour cette séance du 18 juin 2025, dernière de l'année politique du Conseil communal. Cet endroit est magnifique, prenez en soin toute la soirée et, si possible, faisons en sorte qu'il ne brûle pas ce soir...

Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et les Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier suppléant.

J'adresse aussi mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Quelques informations pratiques pour le déroulement de la séance. Nous sommes dans une salle belle époque, donc il n'y a ni vote électronique, ni place pour les ordinateurs portables, ni PowerPoint, ni beamer. Nous faisons tout à l'ancienne, comme dans bon nombre de conseils communaux et généraux de notre Canton.

Pas d'électronique signifie que je ne vois pas le nom de la personne qui souhaite prendre la parole à l'écran, même si j'imagine connaître le nom de la plupart d'entre vous, il se peut que votre nom ne me vienne pas à l'esprit et donc...je vous prie d'ores et déjà de m'excuser si cela arrive et si je dois vous désigner du doigt pour vous donner la parole.

Au micro, je vous remercie, pour le PV, de bien vouloir donner votre nom avant de vous exprimer et de parler en étant proche du micro.

Autre information pratique : nous sommes ici dans un chantier, il n'y a pas de toilettes. Les personnes qui ont un besoin pressant sont priées se sortir du bâtiment et de se rendre à l'arrivée de l'ancien funiculaire Territet Mont-Fleuri, juste en sortant vers les containers à verre. Il y a également des toilettes appartenant à la commune à votre disposition.

Pour la suite du programme l'objectif est de finir la séance à 21h00 précises, pour pouvoir manger et visiter le bâtiment

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Il est d'usage de ne pas intervenir lors du conseil de juin. Toutefois, j'ai suivi l'argumentation des interpellateurs qui m'ont tout d'abord « interpellé » sur le fait que l'interpellation proposée n'aurait pas de sens si elle était reportée au mois de septembre.

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Modifier le point 11 en ajoutant le point :

11.1 Interpellation de MM. Florian Manzini et Léo Sémon « Déclaration des villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

**Vote : L'ordre du jour est accepté à la majorité (contre 16 NON, 0 ABSTENTION).**

## **1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025**

### **M. le Président**

Concernant le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025, y a-t-il des demandes de modifications ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est approuvé à la majorité, moins 1 abstention.**

## **2 Assermentation**

### **2.1 Néant**

### **3 Élection pour l'année politique 2025-2026**

#### **M. le Président**

Nous passons à l'élection des membres du Bureau du Conseil communal pour l'année politique 2025-2026. Le tournus accepté par les groupes politiques en début de législature est :

Proposition de tournus bureau							
Année	Présidence	1 <sup>er</sup> Vice-Présidence	2 <sup>ème</sup> Vice-présidence	Scrutateurs	Scrutateurs suppléants		
25-26	VERTS	DA	SOC	PLR	ML	UDC	SOC

Nous procèderons comme suit pour ces élections : les scrutateurs vous distribueront un carnet contenant 3 feuillets de couleurs différentes pour les votes de la présidence, de la première vice-présidence et de la deuxième vice-présidence. Ces votes se feront à bulletin secret, ainsi que le dispose l'article 14 de notre règlement. Le Président du Conseil participe au vote.

Ces élections auront lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Pendant que les huissiers et les scrutateurs dépouilleront les suffrages, nous continuerons d'avancer dans l'ordre du jour. Nous ferons de même pour les élections aux vice-présidences.

#### **3.1 D'un membre du Conseil communal à la présidence.**

#### **M. le Président**

J'attends une proposition de candidature de la part du groupe des Vert·e·s.

#### **Florian Manzini (VERT)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vertes et des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Lionel Moyard, actuel premier vice-président de notre Conseil.

Enfant de Clarens, M. Moyard a toujours habité la commune de Montreux. Il a été domicilié par le passé aux Colondalles et à Chernex et réside aujourd'hui dans le Vieux-Clarens. Comptable depuis maintenant plusieurs années, il a obtenu avec succès, le mois passé, son brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité. Il travaille actuellement pour une fiduciaire de la région lausannoise et deviendra, dès le mois d'août, comptable de la Société coopérative d'habitation de Charmontey à Vevey.

Sur le plan politique, M. Moyard est membre de notre Conseil depuis le début de la législature et s'est tout de suite montré très actif. Il a notamment présidé notre groupe au Conseil communal pendant plus d'une année et il a aussi été membre permanent de la commission des finances. Par ailleurs, il est à ce jour membre du bureau des Vertes et Verts de Montreux et trésorier de la section des Vert·e·s Riviera – Pays-d'Enhaut.

Au vu de son ancrage local et de son expérience politique, nous vous recommandons ainsi, chères et chers collègues, d'élire M. Lionel Moyard à la présidence du Conseil communal pour l'année à venir.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président déclare le vote ouvert.

<b>Résultat du scrutin</b>			
Bulletins délivrés :	83	Bulletins rentrés :	83
Bulletins valables :	83	Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	9	Majorité absolue :	43

**M. Lionel Moyard** est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2025-2026 par **69 voix**.

Voix éparses :

3 voix M. Silvano Pozzi  
1 voix M. Matthieu Burkhart  
1 voix M. Mathieu Quartier

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.2 D'un membre du Conseil communal à la première vice-présidence.**

#### **M. le Président**

J'attends une proposition de candidature de la part du groupe Décroissance alternatives.

#### **Mme Anna Krenger (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de Quentin Talon à la vice-présidence. Quentin a grandi dans la région, il est allé à l'école à Montreux, puis il incarne le cliché de la réussite du système scolaire suisse en faisant un apprentissage, pour finir avec un master EPFL d'ingénieur physicien et devenir professeur lui-même.

Pour être membre de Décroissance alternatives avec lui, je trouve qu'il s'investit avec beaucoup d'honnêteté et de respect envers les autres, toujours à poser des questions, à chercher à comprendre, il est capable de se remettre en question. C'est un compagnon politique précis, un camarade avec de belles valeurs et un ami. Nous vous encourageons à soutenir sa candidature.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président déclare le vote ouvert.

<b>Résultat du scrutin</b>			
Bulletins délivrés :	84	Bulletins rentrés :	84
Bulletins valables :	81	Bulletins nuls :	3
Bulletins blancs :	9	Majorité absolue :	42

**M. Quentin Talon** est élu 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2025-2026 par **59 voix**.

### Voix éparses

3 voix M. Silvano Pozzi  
4 voix M. Simon Lepêtre  
1 voix M. Fabien Torchio  
1 voix M. Matthieu Burkhart  
1 voix M. Angelo Giuliano  
1 voix M. Paul Wetzel  
1 voix M. Mathieu Quartier  
1 voix M. Yvan Aubord

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.3 D'un membre du Conseil communal à la deuxième vice-présidence.**

#### **M. le Président**

J'attends une proposition de candidature de la part du groupe socialiste.

#### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs,

Le Groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Marie-Solène Pham. Cette dernière, née en 1982, a eu le plaisir d'occuper plusieurs fonctions au sein de notre groupe politique mais surtout dans le cadre de diverses commissions du Conseil, notamment à la Commission des finances.

Maman de deux enfants, âgés de 7 et 4 ans, titulaire de deux masters, un en sciences politiques et l'autre en relations internationales, Mme Pham a également eu l'opportunité d'occuper plusieurs fonctions de cadre et de cadre supérieur dans ses fonctions professionnelles, principalement dans le domaine humanitaire, public ou parapublic.

Née à Lausanne, mais avec un ancrage montreusien depuis le début des années 2000 et remontant à bien plus longtemps pour une partie de sa famille, Mme Pham a su s'impliquer avec détermination, finesse et intelligence dans la vie politique et associative de notre Commune.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste vous encourage à appuyer sa candidature à la deuxième vice-présidence du Conseil et vous remercie d'avance.

Merci de votre attention.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président déclare le vote ouvert.

<b>Résultat du scrutin</b>	
Bulletins délivrés :	84
Bulletins valables :	83
Bulletins blancs :	14
Bulletins rentrés :	84
Bulletins nuls :	1
Majorité absolue :	43

**Mme Marie-Solène Pham** est élue 2<sup>e</sup> Vice-présidente du Conseil communal pour l'année politique 2025-2026 par **61 voix**.

**Voix éparses :**

2 voix M. Simon Lepêtre  
2 voix M. Matthieu Quartier  
2 voix Mme Laurence Sierro  
1 voix M. Ihab Al Jundi  
1 voix M. Silvano Pozzi  
1 voix M. Matthieu Burkhart

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.4 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs.**

**M. le Président**

J'attends une proposition de candidature de la part du groupe PLR et du groupe Montreux Libre.

**M. Samuel Roch (PLR)**

Le groupe PLR propose la candidature de M. Laurent Gilliard.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Le groupe Montreux Libre à le plaisir de proposer la candidature de Mme Susanne Lauber Fürst.

**M. le Président**

Y a-t-il d'autres propositions de candidature ?

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

**Sont élus scrutateurs :**

Mme Susanne Lauber Fürst  
M. Laurent Gilliard

Félicitations à nos deux nouveaux scrutateurs.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.5 De deux membres du Conseil communal au rôle de scrutateurs suppléants**

**M. le Président**

J'attends une proposition de candidature de la part du groupe UDC et du groupe socialiste.

**M. Tal Luder (UDC)**

Le groupe UDC vous propose la candidature de M. Murat Karakas.

**M. Nicolas Büchler (SOC)**

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Mathias Ekah.

## **M. le Président**

Y a-t-il d'autres propositions de candidature ?

Ce n'est pas le cas. Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 14 de notre règlement.

## **Sont élus scrutateurs suppléants :**

M. Murat Karakas.

M. Mathias Ekah.

Félicitations à nos deux nouveaux scrutateurs suppléants.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## **4 Nomination**

### **Néant**

## **5 Correspondance**

### **M. le Président**

Nous avons reçu deux courriers :

J'ai deux correspondances à vous transmettre.

1. Un courrier électronique daté du 19 mai 2025, de M. Alphonse Perottet, « lettre ouverte aux autorités communales de la Commune de Montreux ». Le courrier venant de la même famille à la même adresse et concernant le même sujet que lors de la séance de mai, je n'en ferai pas lecture ce soir. Il sera joint au PV. annexe1
2. Un courrier électronique de démission du Conseil communal de M. Alain Akiki (daté du 17 juin 2025) . (lu en séance) annexe2

## **6 Communication du Bureau**

### **6.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Yanick Hess intitulé « Renforçons les liens intergénérationnels ».**

(Séance de commission le mercredi 2 juillet 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (VERT) : Mme Béatrice Tisserand

Mmes Charlotte Chevallier, Christine Menzi

MM. Nicolas Büchler, Yanick Hess, Jean-Bernard Kammer, Pierre Loup, Bernard Tschopp, Paul Wetzel, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**6.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat M. Christian Fürst intitulé « Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux ».**

(Séance de commission le lundi 23 juin 2025, à 19 h 00, à l'av. de Belmont 25bis, à Montreux).

Présidence provisoire (SOC) : M. José Jorge

MM. Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Christian Fürst, Mario Gori, Dominik Hunziker, Simon Lepêtre, Pierangelo Rothenbühler, Fabien Torchio, Bernard Tschopp.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**6.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de Mmes Tanya Bonjour, Anna Krenger et Lauraine Bally intitulée « pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause ».**

(Séance de commission le lundi 23 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (UDC) (PLR) : M. Angelo Giuliano Mme Catherine Morel-Roberti

Mmes Lauraine Bally, Tanya Bonjour, Susanne Cornaz, Maria Cvetanovski, Anne Duperret, Anna Krenger, Susanne Lauber Fürst, Catherine Morel-Roberti, Laetitia Sivis.

**M. le Président**

La présidence provisoire devait être pour Mme Catherine Morel-Roberti, mais j'ai reçu une demande pour changer de présidence.

J'ouvre la discussion.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit simplement d'une rocade avec le groupe PLR. Notre représentante ne pourra pas prendre le rapport et nous proposons d'échanger la présidence provisoire avec celle du préavis « *No 18/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les transports scolaires et à la réponse à la motion de M. Philippe Morier-Genoud « relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires », prise en considération le 13 novembre 2024* ». Comme prévu par le règlement, la commission ouvrira la discussion sur la présidence et pourra changer de président, il s'agit juste de l'ajouter dans l'intranet pour que nous puissions convoquer tout de suite.

**M. le Président** demande au chef du groupe PLR de lui confirmer l'acceptation de cette rocade.

**M. Tal Luder (UDC)**

Je me suis entretenu avec le chef du groupe PLR M. Samuel Roch.

### **M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous confirme que nous nous sommes entretenus avec M. Luder est que tout est en ordre de notre côté à ce niveau-là. Pour la commission qui traitera cette motion c'est M. Angelo Giuliano qui sera désigné pour la présidence provisoire.

### **Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous réagissez, mais 20 % de la population masculine a de l'andropause, mais la ménopause et la menstruation sont des sujets tabous, mais, Messieurs, le vôtre est encore plus tabou. Je me réjouis de siéger dans cette commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7 Communication de la Municipalité**

### **7.1 relative aux travaux de réfection du ponton situé en aval de la Place du Marché, ainsi que la mise en place d'un garde-corps amovible – Préavis No 23/2024**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal de l'avancement des travaux de réfection du ponton qui ont débuté en février dernier et du résultat des études sur la possibilité de réaliser un aménagement de gradins.

#### **Sécurité et intégration d'un garde-corps**

La mise en place d'un garde-corps s'est imposée pour garantir la sécurité des usagères et des usagers, conformément aux normes en vigueur et aux recommandations des services cantonaux. Consciente de l'impact visuel de cette installation sur un lieu fortement apprécié pour son caractère ouvert et son rapport direct au lac, la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé, afin de concevoir un garde-corps à la fois discret, élégant et respectueux du cadre naturel.

#### **Animation du site**

Afin de dynamiser le lieu et renforcer son attractivité, deux structures interactives permettant une écoute individuelle de musique en lien avec l'eau seront installées sur le deck. Ces installations « sonores » permettront d'animer le lieu de manière originale et contribueront à créer une ambiance conviviale, en lien avec l'identité culturelle et musicale de la Commune.

Les photomontages ci-dessous illustrent précisément la proposition.



## **Avancement des travaux et réception**

Les travaux de rénovation du ponton se déroulent selon la planification et le cadre financier prévus. La première échéance consistait à terminer l'ensemble des interventions principales entre la clôture du Riviera Noël et le début de l'installation de la scène du lac du Montreux Jazz. Comme planifié, le garde-corps, ainsi que les postes d'écoute musicale seront mis en place d'ici la fin de l'été, à l'issue de la manifestation.

Une inauguration du ponton est prévue conjointement au bouquet de chantier le jeudi 18 septembre 2025. Les conseillères et conseillers communaux seront cordialement invités à cette manifestation.

## **Aménagement de la rive – étude de faisabilité**

L'étude de faisabilité, menée par un bureau spécialisé, a démontré que l'aménagement de gradins est réalisable. Toutefois, les particularités du fond lacustre et l'orientation de la rive en lien avec la houle rendent ce projet à la fois complexe et coûteux.

Une solution alternative est à l'étude : la fixation de gradins légers à la structure existante du deck. Cette approche présente l'avantage de s'appuyer sur l'infrastructure déjà en place, mais son intégration dans un lieu aussi emblématique demeure particulièrement délicate d'un point de vue esthétique.

L'aménagement envisagé est en outre conditionné par les services cantonaux à l'élaboration d'un plan d'affectation des rives du lac, qui a pour objectif de donner les lignes directrices sur l'ensemble du littoral de la Commune. L'étude détaillée du projet devra donc s'intégrer dans ce cadre réglementaire pour se poursuivre.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 13 juin 2025

Note : certains éléments de la communication ci-dessus ont été apportés hors-séance.

S'agissant d'une simple communication, ces éléments ont toutefois été intégrés au PV pour permettre la complétude de l'information sur ce sujet.

Il n'y a pas d'autre communication.

## **8 Rapport des commissions**

**8.1 Sur le rapport-préavis No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024.** (Rapp. M. Fabien Torchio).

### **M. le Président**

J'ouvre la discussion générale.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite à approuver le préavis municipal tel qu'amendé par la commission. En préambule, je souhaite évoquer le travail important qui a été fourni par les autorités et l'administration pour réaliser ces réponses multiples à des postulats et des motions, tous aussi intéressants les uns que les autres. Ces derniers sont importants parce que nous parlons ici, par exemple, de politique, avec l'affichage politique, de pollution visuelle, de commerce, d'une qualité de l'espace public, de règles qui sont claires pour toutes et tous, qui mériteraient peut-être dans certains cas, des directives d'applications. Nous savons que la Municipalité le fera avec justesse et sans zèle.

Nous ne pouvons qu'approuver cette réponse, de notre côté, nous sommes aussi satisfaits des réponses qui ont été données aux différents dépôts des conseillères et conseillers mentionnés dans le rapport-préavis. Cela nous paraît particulièrement important, nous sommes également en faveur des différents amendements qui ont été acceptés en commission et à ce titre, nous vous invitons à les soutenir. Il faut peut-être vous préciser qu'il y a eu des grands débats lors de cette deuxième séance de commission sur cette question de la publicité, nous étions plusieurs dans cette commission à vouloir interdire la publicité commerciale dans l'espace public et en particulier sur les grands affichages SGA. Nous pensons, en particulier, à ces grandes pubs Mc Donald, pour des voitures, des assurances maladies, toute cette pollution visuelle qui vient non seulement polluer l'espace, polluer l'esprit, mais aussi prendre la place de certains autres types de publicité, peut-être plus intéressantes, comme des publicités culturelles, pour des événements sur le territoire communal, parce que nous avons évidemment beaucoup de choses à proposer sur notre commune.

Nous avons pris note de l'avis de droit, selon ce que le droit cantonal actuel mentionnait, qu'il n'était pas possible aujourd'hui de l'interdire complètement.

Nous aurions pu revenir devant ce plenum avec une proposition un petit peu différente, un peu plus travaillée, précisée, en respectant la loi cantonale, mais nous avons senti en commission qu'il y avait plein de questions ouvertes sur ce que cela implique au niveau financier, sur une éventuelle communalisation des affichages publics, sur les contrats signés

avec la SGA ou d'autres partenaires. Nous sommes conscients aujourd'hui que ce n'est pas en changeant une virgule ou deux que cela modifiera les impressions des uns et des autres. Nous sommes attachés aujourd'hui à ce que ce règlement, tel qu'amendé, puisse passer la rampe. Nous vous annonçons qu'une nouvelle proposition sera faite après l'approbation de ce règlement pour, qu'en temps et en heure, et si le droit cantonal nous le permet, nous puissions travailler sur cette question et toutes les questions qui ont pu être abordées par d'aucun et d'aucune en commission.

### **M. Florian Manzini (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Je tiens en premier lieu à remercier la délégation municipale pour les informations et réponses qu'elle a pu apporter lors des deux séances de commission, ainsi que les renseignements complémentaires qui nous ont été communiqués à la suite des échanges avec le Canton.

Concernant le rapport-préavis, mon groupe salue encore une fois le travail réalisé par notre exécutif et les services communaux dans le cadre de l'élaboration du règlement sur les procédés de réclame. Ce dernier nous semble répondre de façon adéquate aux problématiques actuelles concernant l'affichage sur le territoire communal, ainsi qu'aux demandes formulées par la population, les commerces et la classe politique.

Au sujet de la suppression de la publicité commerciale, nous confirmons ce soir que nous reviendrons prochainement sur la question ; le débat ayant été initié, nous tenons à ce qu'il puisse avoir pleinement lieu. Par conséquent, nous réitérons le souhait que notre Municipalité négocie un contrat de durée minimale lors du renouvellement à venir de la concession de l'affichage publicitaire sur le domaine public.

En conclusion, c'est à l'unanimité que les Vert·e·s accepteront le règlement tel qu'amendé, et nous vous encourageons, chères et chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je salue également la production de ce règlement, qui répond à ma motion déposée en 2021 déjà et qui demandait de pacifier l'espace urbain en retirant les publicités et autres réclames qui empêchent les piétons de cheminer et les rues de Montreux d'être accueillantes.

Le groupe UDC acceptera les conclusions du préavis et le règlement tel qu'amendé, sauf l'amendement numéro 8, qui demande de supprimer l'affichage en période électorale. Sur ce point, nous ne sommes pas d'accord. De plus je déposerai un amendement à l'article 27 « Infractions » lors de la discussion du règlement.

### **M. Simon Lepêtre (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous remercions la Municipalité et l'ensemble des services qui ont œuvré à l'élaboration de ce projet de règlement communal sur les procédés de réclame.

Nous saluons la qualité de ce travail de synthèse qui a, de plus, pour objectif, de répondre à une motion et 3 postulats qui demandent des trottoirs désencombrés, un affichage politique régulé et des emplacements d'affichage libres pour les événements culturels et sportifs locaux.

Aussi, nous remercions la commission qui a su revenir sur l'amendement 7 relatif à l'interdiction de la publicité sur le territoire communal. Cet amendement posait un grand nombre de questions restées sans réponses à ce jour. Nous saluons la décision de la commission qui nous permet de voter aujourd'hui de manière éclairée et sereine.

Ainsi, la Municipalité conserve sa liberté d'action et pourra mieux aborder la négociation de la convention avec la SGA. Dans ce cadre, rien ne l'empêche d'étudier des scénarios de réduction ou de modification des emplacements publicitaires. En étudiant ces questions de manière approfondie, il devrait être possible de concilier esthétisme, qualité et efficacité.

Enfin, nous attirons l'attention de ce Conseil sur la portée trop restrictive de l'article 12, qui vise à éteindre les vitrines en dehors des horaires d'ouverture. En effet, cette extinction des feux généralisée conduirait à dégrader l'ambiance lumineuse du centre-ville, particulièrement au cœur de l'hiver quand il fait nuit à 17h. Nous vous invitons à soutenir l'amendement qui limite l'extinction des vitrines sur la plage horaire de minuit à 6 heures.

Merci pour votre attention et merci pour votre soutien à cet amendement.

### **Mme Claudia Hischenhuber (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais revenir sur l'article 6 Interdictions, alinéa 2g :

*« La pose de procédés de réclame est interdite sur :*

*g. les garde-corps et balustrades de balcons privés ; »*

Pendant la première séance de commission un amendement a été accepté en supprimant cet alinéa, dans le but d'éviter l'interdiction de la pose de drapeau en soutien d'un pays, les messages militants lors de votations ou campagne électorale.

A mon grand étonnement, lors de la deuxième séance de commission, cet amendement a été retiré.

Je me permets de demander à la Municipalité ce qu'elle entend, par je cite : « *La Municipalité précise que cet article n'est pas là pour interdire ce genre de pratique quand elle n'est pas faite de manière abusive, ...* » et « *... le règlement doit rester assez général, et c'est l'ordonnance d'application qui sera plus précise.* ». Est-ce que cela voudrait dire que la Municipalité précisera dans son ordonnance d'application qu'elle respecte la loi cantonale sur les procédés de réclame LPR qui stipule dans son article 3 alinéa 3c :

*« Ne sont pas non plus soumis à la présente loi:*

*c. la pose temporaire d'affiches sur des bâtiments, dans le cadre de l'exercice des droits politiques ou religieux, ainsi que pour des manifestations organisées par des associations sans but lucratif. »*

Je vous remercie de votre considération et de votre attention.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tel que vous l'avez demandé, lors du traitement de l'article 12, le groupe ML redéposera l'amendement déposé en commission concernant les procédés lumineux des commerces et entreprises.

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je voudrais remercier la commission pour la qualité du travail. Il y a eu des débats, des échanges, tout cela a permis de faire avancer ce préavis. C'est ainsi que la commission revient vers vous en ayant effectué ce travail important.

Tout d'abord, je remercie ceux qui ont retiré l'amendement qui aurait provoqué une situation extrêmement complexe. Merci d'avoir privilégié l'intérêt de la commune qui est d'avoir un règlement pour cette fin de législature. Ce débat aura de nouveau lieu ultérieurement, concernant cette question de la pollution visuelle. Pour mettre un peu de baume au cœur de ceux qui auraient voulu ce débat, le règlement a déjà de belles avancées sur ces questions-là, puisque nous supprimons pas mal d'affichages sauvages qui alourdissent le paysage visuel de la commune et souvent, il faut bien l'admettre, l'enlaidissent.

Pour la question des deux amendements, la Municipalité a une position et elle la défendra, mais dans le fond, ces deux amendements permettront de mettre en vigueur ce règlement. C'était notre grande préoccupation qu'il n'y ait pas d'amendement qui empêche, d'ici la fin de la législature, d'avoir « de quoi » légiférer dans ce domaine, qui est assez délicat.

Nous prendrons position sur les deux amendements, mais ils sont tous les deux praticables et permettront une belle avancée malgré tout.

Malgré le fait que ces deux amendements n'ont pas encore été votés, nous sentons déjà un certain esprit de consensus et merci à vous d'avoir salué le travail de l'administration, je leur transmettrai, car cela fait toujours plaisir aux employés communaux qui s'engagent.

Je reviendrai sur les questions qui ont été posées sur les amendements particuliers au moment où ils seront traités.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **M. le Président**

D'entente avec le Président-rapporteur, je vais ouvrir la discussion chapitre par chapitre

Passage en revue des articles du règlement

CHAP. 1 GÉNÉRALITÉS La discussion est ouverte.

Art. 1 But du présent règlement

Art. 2 Compétence

Art. 3 Champ d'application

Art. 4 Droit applicable

Art. 5 Esthétique et intégration au paysage

Art. 6 Interdictions

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **Amendement de la commission**

Amendement 1 :

Remplacer l'Art. 6 al 1 par:

« *Les procédés susceptibles de troubler l'ordre ou la morale publics sont interdits.* »

**VOTE l'amendement est accepté à l'unanimité.**

CHAP. 2 PROCEDURE La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 7 Autorisation

Art. 8 Emoluments et taxes

CHAP. 3 PROCEDES DE RECLAME DES COMMERCES, ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS La discussion est ouverte.

Art. 10 Procédés à demeure

Art. 11 Procédés mobiles

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts en tant que représentant d'une troisième génération de commerçants sur deux des rues principales du centre de Montreux. Je suis ébahie que la Municipalité puisse proposer un article de règlement visant à éteindre toutes les vitrines qui ont pignon sur rue, 1 heure après leur fermeture. Comment peut-on décemment envisager qu'une ville de la renommée internationale de Montreux puisse « être éteinte » en début de soirée, surtout en période hivernale. Les arguments écologiques et économiques ne sont pas concevables en la circonstance, surtout à des heures où l'énergie est peu coûteuse et la demande moins étendue. Sachant que la majorité, voire la quasi-totalité des vitrines sont munies d'éclairage LED. L'application souple, présentée et proposée par la Municipalité, de cet article du règlement, ne fera à mes yeux que créer une inégalité de traitement et ouvrira la voie à de nombreux recours. Quel est le message que ce Conseil enverra aux commerçants montreusiens, qui ont eu à subir dernièrement l'augmentation des coûts de l'énergie, les diverses taxes, sans compter une concurrence accrue du commerce en ligne, si nous acceptons l'article 12 tel que proposé ?

Pour toute ces raisons, je redépose l'amendement déposé en commission, qui vise à étendre l'éclairage public jusqu'à minuit :

Modification de l'Art. 12 al. 1 :

« Tous les procédés lumineux des commerces et entreprises doivent être éteints de minuit à 6 heures, sauf si le commerce est ouvert. Une marge de tolérance est admise, d'une durée maximale d'une heure avant l'ouverture. »

**M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le but de la rédaction de ce règlement par la Municipalité n'était pas que les gens soient surpris, car il n'est pas si extrême que cela. D'abord il a été soumis à la SICOM qui l'a accepté. C'est une instance qui défend les intérêts des commerçants de Montreux.

En ce qui concerne la renommée de Montreux, nous pouvons retourner l'argument en disant que nous nous devons d'être exemplaires du point de vue de l'efficience et de l'économie d'énergie ou de l'économie. Pendant la crise énergétique que nous avons connue, nous avons été interpellés à de nombreuses reprises par beaucoup de citoyens qui demandaient : « pourquoi nous ne faisons pas éteindre les lumières des commerces, au moins pendant une partie de la nuit alors qu'il n'y a personne dans les rues ? »

Nous avons vite oublié ce qui s'est passé à ce moment-là, maintenant tout va bien et nous n'avons plus de problème d'approvisionnement énergétique, mais nous ne sommes pas à l'abri que cela revienne et nous avons un outil pour intervenir si nécessaire. Le but n'est pas de malmenner les commerçants. Il a été fait mention d'inégalité de traitement, si l'amendement est rédigé de cette manière ; pour ma part je pense au contraire que cela permettrait une certaine égalité de traitement. Je vous invite à ne pas être trop pointilleux, nous aurons des directives et des exceptions seront prévues, notamment dans le cas des boulangeries.

Voilà mon message aux commerces montreusiens. D'aucuns s'inquiétaient du message que nous envoyons, si nous lisons l'article, il ne s'agit pas d'une interdiction totale : il est écrit « généralement ». C'est ce terme-là qui, à deux reprises, a apaisé la commission, puisqu'elle a voté deux fois sur ce sujet, et qui l'a incitée à ne pas accepter l'amendement.

Dans le fond, certains disaient que l'amendement était un amendement de compromis, pour l'autre version nous avions l'impression que c'était aussi un compromis. Un compromis contre un compromis, c'est très montreusien comme situation.

Sans faire un drame de cette question, nous pouvons parfaitement vivre avec cet amendement, la méfiance exprimée vis-à-vis de la Municipalité est un peu étrange et je pense qu'elle n'est pas de très bon aloi. Sachez, si cela peut vous rassurer, qu'il n'y aura pas d'excès dans l'interdiction si l'amendement n'est pas accepté. Cela nous donne simplement un outil au cas où une crise énergétique reviendrait.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite rebondir sur les paroles de M. le Syndic ; comme évoqué, j'ai des commerces à Montreux et je n'ai jamais été sollicité par la SICOM. J'estime que l'amendement que nous présentons est déjà une forme de compromis, puisqu'il vise à réglementer une partie de l'éclairage, qui, à l'heure actuelle, n'est pas réglementée, soit de minuit à 6h du matin.

### **M. Vincent Tschopp (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Juste une remarque, le mot « généralement » insiste sur le fait que cela doit être fait, le contraire c'est « éventuellement ». Généralement cela doit être fait, si une personne vient se plaindre que le magasin d'en face a une vitrine allumée, il faudra faire appliquer le règlement, sauf en cas de remarque directe des autorités compétentes fournissant une exception.

De plus il me semble que l'autorité de contrôle de cet état de fait, c'est l'ASR, qui effectuera une dénonciation en commission de police. La flexibilité proposée par la Municipalité ne peut pas être appliquée avec un tel règlement, puisqu'un policier doit faire son travail.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je reviens sur les propos de notre Syndic. Tout d'abord je suis heureux d'entendre que vous pourrez vivre avec cet amendement s'il passe, c'est rassurant. Ensuite, par rapport à la consommation d'énergie des vitrines, même en cas de pénurie ou si nous revenions à l'époque à laquelle il fallait faire des économies, je pense que c'est tout de même marginal par rapport à la consommation de tout l'éclairage public de toute la commune. Il n'est pas compliqué d'accepter cet amendement et d'étendre un petit peu l'illumination des vitrines montreusiennes. Le groupe UDC soutiendra l'amendement déposé.

### **M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité cet amendement de Montreux Libre, nous pensons effectivement qu'il s'agit là d'un vrai compromis pour le sujet qui nous intéresse et je pense personnellement que la manière dont est rédigée l'article ne répond pas tout à fait aux propos de notre Syndic, quand il nous invite à penser que c'est un outil mis à disposition en cas de nécessité ou de crise énergétique comme nous l'avons connue.

Je ne pense pas que l'écrit reflète ses propos.

## **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cela fait un peu Municipalité contre Conseil communal... Mais je rappelle que, en commission, il y avait égalité, avec la voix prépondérante du président.

Nous pouvons aller loin dans le détail : ce qui m'ennuie, ce n'est pas tellement l'amendement en lui-même, mais les propos qui peuvent être tenus. Concernant l'ASR, M. Tschopp, vous êtes à l'ASR, j'ai déjà dû le rappeler en commission. Est-ce que vous vous exprimez au nom de l'ASR ou personnellement ? Nous ne le savons jamais, c'est quand même un peu gênant. Je suis désolé de vous le dire franchement, mais il faut quand même dire les choses. La flexibilité, vous dites qu'elle ne pourra pas être appliquée, mais il en va de même pour l'amendement qui est aussi flexible, donc si vous utilisez cet argument là pour le refuser, je le regrette. De nouveau, votez sereinement, je crois qu'il n'y a pas de problème, le règlement pourra entrer en vigueur, il est simplement regrettable que nous ayons vite oublié la crise énergétique que nous avons vécue.

## **M. Christophe Lombardo (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Excusez cette intervention tardive après la Municipalité, je souhaite préciser à quoi sert le fait d'allumer une vitrine, il y a des gens qui vivent et qui ont une vitrine parce qu'ils ont quelque chose à vendre et ils le montrent.

Si nous avons besoin de le montrer, c'est pour en vivre, la vitrine sert à être regardée quand le magasin est fermé. Nous avons besoin d'éclairer les vitrines le soir, pour montrer la marchandise qui se trouve dedans. Des gens vivent de cette activité de vente, c'est un métier, c'est pour cela que nous avons des vitrines : je voulais juste recentrer le débat sur à quoi sert l'éclairage des vitrines.

## **M. Vincent Tschopp (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je n'ai jamais dit que je parlais au nom de l'ASR, j'ai juste dit que les gens qui sont chargés du contrôle de ce règlement, ce seront des agents de l'ASR, c'est un état de fait et cela n'a rien à voir avec ma position personnelle au sein de l'ASR. Je vous remercie.

## **Amendement de M. Haldi**

Modification de l'Art. 12 al. 1 :

« Tous les procédés lumineux des commerces et entreprises doivent être éteints de minuit à 6 heures, sauf si le commerce est ouvert. Une marge de tolérance est admise, d'une durée maximale d'une heure avant l'ouverture. »

**VOTE l'amendement est refusé par 42 NON, 38 OUI, 3 Abstentions**

Art. 13 Procédés en toiture

Art. 14 Procédés sur façades

Art. 15 Inscriptions sur les stores

Art. 16 Entretien La parole n'est plus demandée, la discussion

CHAP. 4 AFFICHAGE PUBLIC La discussion est ouverte.

Art. 17 Principe

Art. 18 Concession

Art. 19 Emplacements

Art. 20 Autorisation

### **M. Yanick Hess (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans la commune du Mont-Reux, nichée entre un grand lac et le sommet Reux, les élections cantonales approchaient à grands pas. La population, habituée à voir s'épanouir les campagnes électorales sur les affiches sauvages en-dessus de l'autoroute et sur les panneaux SGA en ville, assistait cette année à un changement radical, mais pas très libéral. La Municipalité venait d'adopter un projet de règlement visant à "égaliser les chances démocratiques" : chaque parti aurait droit au même nombre de panneaux d'affichage, disposés aux mêmes endroits, et surtout l'achat de surfaces publicitaires supplémentaires sur la voie publique était désormais totalement proscrit.

L'objectif semblait louable : garantir une visibilité équitable.

Mais les effets furent inattendus... et profondément injustes.

À gauche, le collectif "Mont-Reux Citoyen", composé de jeunes militant-e-s écologistes et d'indépendant-e-s, se réjouissait d'abord. Avec leurs moyens modestes, ils avaient toujours peiné à concurrencer les grandes campagnes d'affichage financées par les partis traditionnels. Mais très vite, ils réalisèrent que leurs idées, complexes et nouvelles, demandaient plus d'espace pour être expliquées. Leur style sobre, sans visage connu, mais avec un slogan accrocheur fait par le Syndic d'une ville voisine, perdait de sa force dans la contrainte des quelques panneaux alloués. Incapables de faire campagne dans les villages des hauts faute de publicité sur les réseaux, leur message s'étiola.

À droite, le parti « Mont-Reux Ensemble », pourtant fort d'un électorat stable, fut lui aussi frappé de plein fouet. D'ordinaire, il utilisait des fonds pour louer des panneaux supplémentaires le long des grands axes routiers, là où ses soutiens étaient nombreux, mais peu engagés politiquement. Sans cette présence visuelle, le parti peina à mobiliser. Certains quartiers historiquement à droite virèrent à l'abstention.

Au centre, la liste "Mont-Reux Libre", composée de personnalités diverses, souffrit de l'absence de personnalisation. Le règlement interdisait non seulement l'affichage supplémentaire, mais aussi toute signalétique politique temporaire hors des panneaux officiels. L'enthousiasme citoyen fut étouffé dans l'oeuf, ce qui fit l'affaire d'un ancien député d'une ville voisine.

Même les partis bien implantés au niveau national se heurtèrent à une difficulté inattendue : comment adapter une stratégie de communication locale avec si peu d'espace ? Les grands vainqueurs étaient les candidats des autres communes qui gagnaient un certain avantage. Pour les candidats de la commune de Mont-Reux, moins connus, certains restaient anonymes. Le débat public s'étiola.

Les seuls à tirer leur épingle du jeu furent les entreprises américaines de réseaux sociaux, et les perdants nos imprimeurs locaux, qui ne tirèrent plus d'affiches en format mondial.

La campagne se joua moins sur les idées que sur la notoriété acquise en dehors des canaux officiels. Au lieu de disparaître, les inégalités se déplacèrent avec ceux capables de se payer une large campagne digitale.

À Mont-Reux, le soir de l'élection, l'ambiance était morne. L'abstention atteignit un record. Les gagnants furent les candidats des communes voisines qui n'avaient pas de restriction. Aucun élu du Mont-Reux ne passa la rampe. Les militants de tous bords, même ceux qui avaient soutenu la réforme, réalisèrent qu'en voulant limiter les excès de certains, on avait étouffé l'expression de tous.

Dans un café, un vieux militant damounais du nom de Lu Zof soupira : « Une démocratie sans voix, ce n'est pas une démocratie. Ce qu'il fallait, c'était réguler, pas bâillonner. »

Sur cette petite fiction, vous avez bien compris que ce que nous allons voter est un choix politique et je vous demande et vous incite à refuser cet amendement.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Merci M. Hess pour cette charmante petite fable ; puisque vous avez évoqué à juste titre des enjeux d'égalité de traitement, c'est bien cela qui est proposé ici. Vous l'avez dit c'est une proposition politique, ça c'est clair : l'égalité de traitement envers tous les partis politiques, qu'ils soient de droite, de gauche, centristes, grands, mais surtout quand ils sont petits.

Dans d'autres occasions, nous avons vu, au niveau cantonal, des propositions déposées pour affaiblir les petits partis, augmenter le quorum pour accéder à un parlement, la peur finalement, peut-être des petits partis. Moi je n'ai pas peur des petits partis dans cette commune, dans ce Conseil communal ; je suis même admiratif des petits partis, peu importe leur opinion politique. Car ce sont souvent les petites structures qui sont souvent les plus dures à maintenir, avec les plus petits moyens, pour les campagnes politiques. Je peux vous dire, chères et chers collègues, que je suis assez fier que nous ayons fait cette proposition qui va dans le sens d'une égalité de traitement des partis politiques en campagne. C'est sûr qu'il y a une limite pour une égalité complète, qu'il y aura un déplacement sur d'autres plateformes, mais c'est un petit pas dans le bon sens et il faut reconnaître que cela aura un impact sur l'égalité de traitement et je le dis en tant que grand parti politique, également pour le parti socialiste.

### **Amendement de la commission**

Amendement 8 :

Art. 21 ajout de l'alinéa 5 :

« En période de campagne électorale, les partis politiques au sens de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ne sont pas autorisés à louer ou user d'emplacements d'affichage sur le domaine public comme sur le domaine privé visible depuis le domaine public, à l'exception du dispositif évoqué à l'al. 4 et des dispositions de la LPR (art. 3 al. 3 let. c LPR). »

**VOTE l'amendement est accepté par 44 OUI, 34 NON, 3 Abstentions.**

Art. 22 Affichage libre (art. 17 al. 3 LPR) La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

CHAP. 5 AUTRES PROCÉDÉS RÉSERVÉS AUX MANIFESTATIONS La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 23 Oriflammes, drapeaux et banderoles publicitaires (art. 15 al. 3 LPR)

Art. 24 Banderoles

CHAP. 6 PUBLICITÉ IMMOBILIÈRE La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 25 Affichage promotionnel (art. 17 RLPR)

CHAP. 7 DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES La discussion est ouverte.

Art. 26 Recours  
Art. 27 Infractions (art. 9 LPR)

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit de l'article 27 « Infractions ». Dans tout bon règlement, il y a normalement aussi un chapitre sur les infractions, mais cependant, si nous lisons l'alinéa 3, il est quelque peu laxiste parce que nous parlons là d'infractions, mais nous pouvons lire : « *Les affiches apposées en violation grave ou répétée du présent règlement peuvent être enlevées aux frais du contrevenant selon la procédure prévue à l'art. 61 de la loi sur la procédure administrative (LPA-VD ; BLV 173.36).* » Si nous en sommes à une infraction répétée et grave, il ne faut pas dire que cela **peut** être enlevé aux frais du contrevenant, mais plutôt que cela **doit** être enlevé aux frais du contrevenant.

Je dépose l'amendement suivant :

### **Amendement M. Tal Luder**

Les affiches [...] grave ou répétée [...] **SONT** enlevées. Il faut biffer « peuvent être »

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Quand je prends la parole je préfère que les gens s'expriment et intervenir en fin de débat. Nous nous sommes rapidement consultés, la Municipalité ne s'oppose pas cet amendement, même si nous défendons notre texte évidemment. Nous pouvons vivre avec cette proposition.

### **M. Fabien Torchio (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour citer à nouveau une partie du débat, un des arguments pour s'opposer à cet amendement, c'est que, par exemple, si vous signalez l'affichage à la personne qui l'a fait et que la personne enlève les affiches, du coup comment faut-il facturer si les affiches ont été enlevées par cette personne ?

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président de la commission,

Vous ne lisez pas cet article comme moi, et pourtant les mots sont imprimés : « *Les affiches apposées en violation grave ou répétée...* ». Si c'est une violation grave, nous n'en sommes plus à un simple « *il n'aurait pas dû le faire* », autrement il n'y a pas de frontière et autant ne pas prévoir d'article concernant les infractions, et chacun ferait ce qu'il veut. Cela se fera à la tête du client et la police ne pourra pas effectuer son travail et ne pourra pas amender parce qu'il n'y aura pas de base réglementaire. Je maintiens mon amendement.

### **Amendement de M. Luder**

Les affiches ... grave ou répétée .... SONT enlevées, biffer « peuvent être »

*Les affiches apposées en violation grave ou répétée du présent règlement **sont** peuvent être enlevées aux frais du contrevenant selon la procédure prévue à l'art. 61 de la loi sur la procédure administrative (LPA-VD ; BLV 173.36).*

**VOTE 40 OUI, 40 NON, 3 Abstentions, M. le Président tranche, l'amendement est accepté.**

Art. 28 Abrogation

Art. 29 Entrée en vigueur La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **M. le Président**

Nous allons passer au vote sur le règlement dans son ensemble tel qu'amendé.

### **M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègue,

En ce qui me concerne je trouve désolant ce qui s'est passé tout à l'heure, je trouvais que la Municipalité avait fait un bon règlement. Ces amendements l'ont, pour moi, détruit et je ne pourrai pas l'accepter.

### **M. Yanick Hess (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le règlement l'autorise, je demande le vote à bulletin secret.

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons parlé d'esprit de consensus, de discussions constructives, de bon travail en commission, je ne veux pas contredire mon collègue député M. Cardinaux, mais je pense que l'esprit de ce règlement reste et que vous pouvez le voter avec confiance. Je reviens sur l'amendement de M. Haldi qui a été refusé par avec un vote serré (42 non et 38 oui). La Municipalité a entendu le message, vous avez déclaré vos intérêts et vous êtes sans doute porteurs de l'avis d'un certain nombre de commerçants à Montreux. Mais visiblement il y avait peut-être un autre point de vue à la SICOM.

Il est clair que, quand un amendement est refusé de façon aussi serrée, nous allons en tenir compte, c'est-à-dire que le « généralement » aura tout son poids. Nous aurons des discussions avec les commerçants, dans l'idée d'apaiser les choses et qu'il soit possible de faire des économies d'énergie tout en luttant contre les excès. A partir de là, il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les commerçants, nous avons entendu cette inquiétude et au moment de l'application du règlement, nous y veillerons.

Je peux comprendre l'état d'esprit à la suite du refus d'un amendement, mais l'essentiel nous l'avons dit au début, c'est que nous ayons ce règlement pour la fin de la législature, notamment pour les élections. Nous avons tous à y gagner. Je vous invite à accepter le règlement tel qu'amendé.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sans paraphraser M. le Syndic, je rappelle qu'un amendement faisait débat dans les deux séances de commission et c'est précisément dans un esprit de consensus qu'il a été retiré en commission, pour éviter de mettre en danger le règlement. Je suis un peu peiné de voir que, malgré des divergences sur des points qui ne changent pas la nature fondamentale de ce règlement, nous en arrivions là. Néanmoins et étant donné la situation, je propose, selon le règlement du Conseil communal, le vote à l'appel nominal. Selon la situation, je crois que les deux propositions seront opposées au vote à main levée.

**M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de rappeler à M. le Syndic qui vient de m'expliquer une leçon de civisme, que nous avons l'occasion d'avoir tous les mardis, qu'à partir du moment où un règlement est écrit, il sera quand même difficile de faire de l'approximatif... Ou alors, nous ne sommes plus dans ce que j'ai l'habitude d'avoir comme règlement.

**M. le Président** demande si 14 personnes soutiennent le vote à bulletin secret.

**Plus de 14 personnes soutiennent le vote à bulletin secret.**

Il demande si 9 membres soutiennent le vote à l'appel nominal.

**Plus de 9 personnes soutiennent le vote à l'appel nominal.**

Le vote à bulletin secret obtient 32 voix - Le vote à l'appel nominal obtient 47 voix – Il y a 4 abstentions.

**M. le Président**, je vais procéder à l'appel nominal. Si vous êtes pour le règlement tel qu'amendé, vous dites OUI, si vous êtes contre le règlement tel qu'amendé, vous dites NON.

**VOTE le règlement amendé et accepté avec 51 OUI et 32 NON.**

**Résultat du vote nominal en page 26.**

MONTREUX conseil 18 juin 2025			
1	Akiki	Alain	EXCUSE
2	Al Jundi	Ihab	OUI
3	Al Jundi	Jonathan	ABSENT
4	Aubord	Yvan	NON
5	Bally	Lauraine	OUI
6	Bär	Ruth	OUI
7	Berhili	Yahya	ABSENT
8	Blanc	Olivier	EXCUSE
9	Bonjour	Tanya	OUI
10	Borloz	Claudine	EXCUSEE
11	Büchler	Nicolas	OUI
12	Burki	Christian	OUI
13	Burkhart	Matthieu	NON
14	Byrde	Claude	NON
15	Calderini	Valérie	EXCUSEE
16	Cardinaux	François	NON
17	Ceylan	Sabri	ABSENT
18	Chevallier	Charlotte	OUI
19	Clavadetscher	Carole	OUI
20	Crittin	Ambroise David	OUI
21	Croset	Frédéric	EXCUSE
22	Cornaz	Susanne	NON
23	Cvetanovski	Maria	OUI
24	Delseth	Alain	OUI
25	Devenoge	Hervé	OUI
26	Dias	Soraia	EXCUSEE
27	Duperret	Anne	NON
28	Ehinger	Mathieu	NON
29	Ekah	Mathias	OUI
30	Forclaz	Jean-Marc	NON
31	Frass	Geneviève	NON
32	Furrer	Basil	OUI
33	Fürst	Christian	OUI
34	Gay	Claude-Pascal	EXCUSE
35	Gétaz	Emmanuel	ABSENT
36	Gilliard	Laurent	NON
37	Giuliano	Angelo	EXCUSE
38	Gori	Mario	OUI
39	Gozzing Martinez	Carlos Andres	OUI
40	Grand	Arnaud	NON
41	Grand	Olivier	OUI
42	Haldi	Vincent	NON
43	Hess	Yanick	NON
44	Hischenhuber	Claudia	OUI
45	Hunziker	Dominik	OUI
46	Huys	Anthony	OUI
47	Jorge	José	OUI
48	Kammer	Jean-Bernard	OUI
49	Karakas	Murat	EXCUSE
50	Krenger	Anna	OUI

51	La Spada	Stefania	OUI
52	Lauber Fürst	Susanne	NON
53	Lecoultre	Josselin	OUI
54	Lepêtre	Simon	NON
55	Lombardo	Christophe	NON
56	Loup	Pierre	OUI
57	Luder	Tal	OUI
58	Manzini	Florian	OUI
59	Mark	Olivier	NON
60	Menzi	Christine	OUI
61	Menzi	Pablo	OUI
62	Metic	Alisan	ABSENT
63	Meyer	Jörg	NON
64	Moracchini-Villard	Romain	OUI
65	Morel-Roberti	Catherine	OUI
66	Morier-Genoud	Philippe	OUI
67	Moyard	Lionel	OUI
68	Müller	Olivier	X
69	Pabst	Cyril	NON
70	Pham	Marie Solène	OUI
71	Pilloud	Romain	OUI
72	Posternak	Michel	NON
73	Pozzi	Silvano	NON
74	Quartier	Mathieu	NON
75	Raduljica	Olivier	OUI
76	Roch	Samuel	NON
77	Rothenbühler	Pierangelo	OUI
78	Ruchet	Benoît	EXCUSE
79	Saito	Anne	OUI
80	Schärer	Kyong-Won	OUI
81	Sémon	Léo	OUI
82	Sierro	Laurence	NON
83	Silleri	Domenico	OUI
84	Silva Borges de Sá	Carla	OUI
85	Sivis	Laetitia	OUI
86	Soydan	Omar	ABSENT
87	Spahn	Pierre-André	NON
88	Streicher	Bibiana	NON
89	Talon	Quentin	OUI
90	Thiyagaraja	Ganes	OUI
91	Tisserand	Béatrice	OUI
92	Torchio	Fabien	OUI
93	Tschopp	Bernard	NON
94	Tschopp	Vincent	NON
95	Welte	Ivon	NON
96	Wermelinger	Elisabeth	OUI
97	Wetzel	Paul	NON
98	Willemin	Frédéric	NON
99	Winkler	Lionel	NON
100	Yerly	Fabrice	OUI

**M. Florian Manzini (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse de prolonger le débat, mais tout à l'heure ma collègue Mme Claudia Hischenhuber a posé une question à la Municipalité, pour laquelle elle n'a pas reçu de réponse. Cela concerne l'article 6, alinéa 2 point g. qui a été discuté en commission. la question était de savoir si, à ce niveau-là, ce qui est prescrit par la loi cantonale LPR (loi sur les procédés de réclame) sera tout de même garanti ? C'est-à-dire « *c. la pose temporaire d'affiches sur des bâtiments, dans le cadre de l'exercice des droits politiques ou religieux, ainsi que pour des manifestations organisées par des associations sans but lucratif.* »

**M. le Président**

Je vous laisse poser la question, mais le règlement vient d'être voté.

**M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais me répéter, nous sommes dans les détails. Avec l'esprit de ce règlement, nous voulons éviter qu'il y ait des excès, mais il est vrai que nous n'allons pas aller embêter les supporters de foot pendant la coupe du monde ou ce type d'événement. L'important est d'avoir un cadre dans le cas où quelqu'un exagère. Et pour répondre à la question, la réponse est oui, dans la mesure où nous n'allons pas embêter les gens. Ce n'est jamais l'esprit d'un règlement et ce n'est pas l'état d'esprit de la Municipalité.

**M. le Président**, si M. Manzini souhaite reposer cette question, il pourra le faire via une interpellation ou une simple question, étant donné que le règlement a été voté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport-préavis.

**M. Fabien Torchio (DA)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le rapport-préavis No 04/2025 de la Municipalité du 31 janvier 2025 au Conseil communal relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022 et à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

## DECIDE

1. d'adopter le règlement communal sur les procédés de réclame tel qu'amendé ;
2. de prendre acte du fait que ce présent rapport-préavis répond :
  - au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020 ;
  - à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021 ;
  - au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022 ;
  - au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024 ;
3. de valider un crédit complémentaire au budget 2025 de CHF 15'000.- TTC.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité de OUI moins quelques NON et 0 ABSTENTION.**

### **8.2 Sur le rapport No 09/2025 relatif à la gestion communale durant l'année 2024.** (Rapp. M. Tal Luder).

Monsieur le président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport avant la discussion ?

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai plusieurs choses à ajouter : j'ai dû passer sur mon rapport 25 fois au moins, mais j'ai quand même réussi à trouver deux ou trois coquilles de mon fait. Comme elles ne changent rien au fond du rapport, je propose de transmettre les modifications à notre secrétaire ou de modifier ces coquilles et de lui retransmettre le rapport, avec uniquement ce qui est faux, notamment le nom d'un rapporteur d'une commission qui est erroné et une observation qui est mal indexée, 3 au lieu de 6 ainsi que deux ou trois petites typos, mais cela ne modifie pas les arguments.

Cette année la COGEST vous propose une version rafraîchie du rapport : vous avez sans doute remarqué que les vœux et les observations se trouvent dans un petit recueil. Vous pouvez suivre la discussion avec le recueil, et si vous voulez voir dans le gros rapport à quelle page cela se rapporte, à la première page du recueil vous avez les vœux en gras, avec la page qui les concerne.

#### **M. le Président**

Nous allons procéder de la façon suivante :

J'ouvrirai la discussion générale sur le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion communale durant l'année 2024, puis sur le rapport de la Commission de gestion.

J'ouvrirai ensuite la discussion sur les 11 vœux et les 3 observations formulés par la COGEST qui se trouvent dans le recueil des vœux et observations ainsi que sur les réponses de la Municipalité.

Je rappelle 2 points de notre règlement concernant la gestion communale :

Premièrement, selon l'article 164 al. 2, si la parole n'est pas demandée, la réponse municipale est considérée comme tacitement acceptée par le Conseil.

Deuxièmement, si le Conseil refuse la réponse municipale et maintient un vœu de la COGEST, la Municipalité exposera, dans son rapport de gestion de l'année suivante, la suite donnée au vœu en question, conformément à l'article 158 al. 2.

Nous terminerons par la lecture et le vote des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Y a-t-il des oppositions ou des remarques à formuler à cette façon de procéder ?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion sur le rapport de la municipalité.

### **Mme Tanya Bonjour (SOC)**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Au nom du Parti socialiste, je tiens à remercier sincèrement la Commission de gestion dans son ensemble pour le travail réalisé cette année. Nous savons que c'est une mission souvent fastidieuse, minutieuse, qui demande du temps, de l'énergie et une grande rigueur.

Nous avons relevé que de nombreux vœux ont été formulés et que les réponses de la Municipalité ont été acceptées dans une très grande majorité des cas. Cela démontre un dialogue constructif entre la Commission de Gestion et la Municipalité, à la suite de ses nombreux questionnements et c'est particulièrement appréciable.

Nous saluons aussi la qualité du rapport, qui est à la fois complet, clair et accessible.

Encore une fois, un grand merci à la COGEST pour son engagement au service de notre commune. Je vous remercie.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

J'ouvre la discussion du rapport de la Cogest

## **VOTE DES VOEUX**

### ***Vœu no 2.1***

La CoGest demande que la Municipalité fasse usage de son droit, pour tous les sites éligibles aux conditions, de faire un appel d'offre pour l'approvisionnement en énergie électrique sur le marché libéralisé, dans le but d'optimiser les coûts liés à la consommation énergétique des bâtiments communaux, de favoriser une gestion efficiente des deniers publics, et d'évaluer les options disponibles en matière d'énergie renouvelable et de leur provenance.

**Réponse de la Municipalité** : Les trois sites communaux en question (piscine de la Maladaire, parking du Marché, collège de Montreux-Est) usent de leur droit d'approvisionnement sur le marché libéralisé pour une consommation d'électricité inférieure à 1 GWh (1'000'000 kWh), avec un volume projeté de 929'098 kWh pour 2025, basé sur les

consommations de 2023. Il en résulte un cout estimatif de CHF 126'320.- pour les besoins cumulés des trois sites, garanties d'origine incluses.

En vertu de la loi sur les marchés publics, chaque site est un marché individuel et se situe ainsi en dessous du seuil requérant un appel d'offres sur invitation (CHF 150'000.- par bâtiment). La Municipalité respecte donc cette loi. De plus, à ce stade de ses réflexions, elle n'estime pas nécessaire de procéder à un appel d'offres, en particulier ouvert.

D'une part, la volatilité du marché libre a pour effet une forte variabilité des prix, ce qui implique une difficulté accrue pour l'organisation d'un appel d'offres synchronisé. En effet, tous les soumissionnaires devraient être coordonnés pour soumettre leur offre au même moment, et l'adjudicateur doit pouvoir prendre la décision d'adjudication dans un délai de quelques heures. Il découle du premier élément que, dans le cas d'un appel d'offres coordonné et limité dans le temps, les soumissionnaires s'appuieraient sur les mêmes prix proposés sur les bourses de l'électricité suisse et européenne et que des variations des tarifs offerts seraient comparativement faibles.

D'autre part, les tarifs de l'électricité varient en fonction du site de production, ce qui contribue à rendre le prix de l'énergie achetée à un fournisseur étranger plus élevé, en raison des enchères de congestion qui ont lieu aux frontières suisses dans le cadre d'électricité importée.

Il reste également à tenir compte d'autres considérations, au-delà des aspects de coût du kWh, mais aussi administratifs. Entre autres, un changement de fournisseur d'électricité implique des changements opérationnels tels qu'un répondant supplémentaire au sein de l'entreprise sélectionnée ainsi que l'usage d'une plateforme supplémentaire pour les responsables des installations techniques de la Commune. Ces frais administratifs et salariaux semblent dépasser le potentiel d'économie en regard du montant global de ces 3 postes de consommation, surtout en tenant compte du partenariat avec MontCAD SA au 2m2c.

La Municipalité et ses services sont régulièrement en contact avec les autres communes comparables et il ressort que les tentatives d'appels d'offres n'ont en général pas engendré de résultats à la hauteur de la complexité de la démarche.

Ce qui précède ne signifie pas que la Municipalité ne se renseigne pas sur les prestations et les coûts des autres fournisseurs, ni sur l'évolution des pratiques et expériences des autres communes. Elle propose donc de renouer les contacts avec plusieurs fournisseurs, afin de leur demander des offres types permettant de vérifier si la situation actuelle reste la plus équilibrée.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale puisque celle-ci s'engage à se renseigner auprès de plusieurs fournisseurs.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

## **Voeu no 2.2**

La CoGest demande à la Municipalité de procéder à des appels d'offres lors de nouveaux projets d'installation d'éclairage public et de ne pas se limiter au GRD.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité a déjà prévu de mettre en concurrence le renouvellement des luminaires sur les quais et fera de même pour l'éclairage public du projet actuellement à l'étude sur les 3 km de la route cantonale – RC780 – entre la Place de la Paix et la rue des Vaudrèses.

Un cahier des charges précis devra être établi, afin de procéder à des appels d'offres pour les projets d'installation d'éclairage public. Cette démarche nécessitera l'attribution d'un mandat à un spécialiste externe.

De manière générale, le renouvellement de l'éclairage public devra faire l'objet d'appels d'offres, soit en regroupant plusieurs projets, soit, pour une période temporelle définie couvrant, par exemple, plusieurs années, pour l'établissement d'un contrat-cadre.

Une réflexion est actuellement en cours, afin de trouver la bonne méthode et éviter que les démarches à mettre en place nécessitent des investissements supérieurs aux économies envisageables.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

## Sous-commission 3 - Gestion du personnel

### **Observation no 3.1**

La commission rappelle son voeu d'être régulièrement informée du processus d'actualisation de la gestion des Ressources Humaines de la Commune, en particulier concernant :

- Le nouveau règlement du statut du personnel communal qui entrera en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- Les nouvelles directives de gestion du personnel qui remplacent le règlement d'application du statut du personnel communal ;
- La mise en œuvre du centre de formation continue par le nouveau poste de responsable formation professionnelle et continue.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité confirme sa volonté de poursuivre l'information de la CoGest en ce qui concerne le processus d'actualisation de la gestion des Ressources Humaines de la Commune, ceci dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel.

Elle se permet en outre de rappeler que la validation du règlement du personnel est de la compétence du Conseil communal et fera dès lors prochainement l'objet d'un préavis.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

## Sous-commission 4 - Patrimoine

### **Voeu no 4.1**

La CoGest souhaite que la Municipalité investisse dans un logiciel performant permettant une planification et une gestion pour l'entretien des bâtiments communaux efficiente et efficace.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité partage le constat qu'un tel logiciel est utile et une demande au Conseil communal est déjà en cours de planification, dans le cadre de la numérisation de l'administration.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

### **Voeu no 4.2**

La CoGest demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre au concours différentes régies, afin d'en conserver une seule dans une perspective d'optimisation des coûts et d'efficacité.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité n'estime pas que travailler avec une seule régie garantirait des optimisations. D'une part, la Municipalité rappelle que la majorité de ses biens sont déjà gérés par une même régie. De plus, avoir plusieurs régies sous contrat permet de valoriser leurs compétences propres et d'avoir plusieurs interlocuteurs lorsque des conseils sont nécessaires dans le traitement de cas complexes. La Municipalité et ses services s'assurent cependant que les tarifs des différentes régies sont corrects en regard des prestations contractuelles.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

### **Voeu no 4.3**

La CoGest demande à la Municipalité de s'enquérir de manière proactive de l'avancement des travaux urgents qu'elle a elle-même listés dans le contrat de vente de l'ancien Audiorama.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité va prendre contact dans les meilleurs délais avec la société e-mob SA, afin de s'enquérir de l'avancement des travaux urgents demandés à l'époque. Il est également prévu de contacter la Direction des monuments et sites à Lausanne pour éclaircir la situation.

**Position de la CoGest :** la Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

#### **Voeu no 4.4**

La GoGest demande à la Municipalité de revenir auprès du Conseil, dans les meilleurs délais, avec deux préavis, afin de financer de nouvelles études de planification pour les parcelles communales no 142 et 2852 dites « ancienne menuiserie Held » ainsi que les no 430 et 433 « En la Curaz »

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité répond à ce voeu avec le rapport-préavis No 17/2025 relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme, à l'attribution de ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la Réponse de la Municipalité à deux motions et six postulats, déposé au Conseil communal dans sa séance du 21 mai dernier.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

#### **Observation 4.1**

La CoGest est préoccupée par la pérennité de la mise à disposition du public des lieux appartenant à la Société Righi Vaudois SA, tels que le tennis, le « Petit village » et la place du village, compte tenu du fait qu'aucune convention ne règlemente la jouissance desdits lieux.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité comprend cette inquiétude. Même si les échanges avec le propriétaire sont bons, la Municipalité ne peut évidemment pas garantir de pouvoir maintenir, sur des parcelles privées, des usages d'intérêt public.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

#### Sous-commission 5 - Bibliothèque

##### **Voeu no 5.1**

La CoGest demande que la Municipalité procède au changement de nom de la bibliothèque pour la renommer « Bibliothèque municipale de Montreux »

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité prend note de ce vœu et l'intègrera dans les réflexions globales actuellement en cours sur les relations et les conventions avec la Commune de Veytaux.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

##### **Voeu no 5.2**

La CoGest demande à la Municipalité d'élaborer une stratégie numérique de la bibliothèque à l'horizon 2030 avant d'entreprendre de nouveaux projets.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité a pris bonne note de ce vœu. Elle analysera la pertinence de ce vœu dans le cadre de ses réflexions sur le futur des prestations de la

bibliothèque municipale. Pour le surplus, elle précise encore que la bibliothèque poursuivra ses missions visant à maintenir et favoriser le lien présentiel avec la population.

**Position de la CoGest :** La Commission **refuse** la réponse municipale, car elle estime pertinent d'établir une stratégie sur le moyen terme de l'avenir numérique de la bibliothèque, en lien avec les projets informatiques touchant l'ensemble des services communaux.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour précision, la commission a refusé à l'unanimité la réponse municipale, car elle estime que le fait de demander ce rapport et, d'établir cette stratégie, n'empêche pas du tout la bibliothèque de fonctionner et de continuer sur les projets actuels qu'elle conduit avec le côté présentiel. Il ne s'agit pas d'empêcher la bibliothèque de fonctionner, mais bien de faire un arrêt sur image et de se demander ce que nous voulons faire au niveau informatique, avant d'investir et avant de partir sur des propositions qui n'auront pas été discutées, ni avec le centre informatique et qui ne seront par coordonnées, avec les grands projets informatiques de la commune qui seront présentés prochainement. C'est pour cela que la commission a maintenu son refus de la réponse municipale.

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour préciser, car je pense que nous ne nous sommes pas bien compris, il est clair que la Municipalité élaborera volontiers une stratégie numérique, pour autant qu'elle veuille développer les prestations dans ce sens. C'est pour cela que nous avons répondu en disant que nous le ferons volontiers, dans la mesure où nous voulons développer le digital, le numérique, mais ce n'est absolument pas le cas aujourd'hui, en partant du principe que l'essence même d'une bibliothèque, c'est d'accueillir des gens en son sein et non pas de développer du numérique. C'est cela le sens de la réponse de la Municipalité.

**Mme Marie-Solène Pham (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'annonce que je ne participerai pas au vote en raison de mes fonctions au sein du dicastère cohésion sociale, famille jeunesse, dont fait désormais partie la bibliothèque.

**M. le Président**

Nous prenons note de votre récusation.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Piemontesi, si nous nous sommes mal compris c'est étonnant, car les propos et le rapport vont dans le sens de ce qui a été dit par la responsable de la bibliothèque et les réponses que nous avons reçues à nos questions. C'est-à-dire que, la bibliothèque entrevoit peut-être la possibilité de prêter des ordinateurs portables, des tablettes et de proposer d'autres services informatiques ou, de les étendre, et c'est ce qui nous a interpellés, d'où le vœu d'avoir d'abord une stratégie. Ce n'est pas forcément incompatible

avec ce que vous nous dites, et comme le dirait M. le syndic, vous pourriez très bien vivre avec ce vœu.

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Moi je peux vivre avec tout, vous savez, mais la commission de gestion vérifie ce qui s'est fait en 2024 or avec ce voeu vous êtes dans une vision prospective : c'est là où je ne vois pas la pertinence de votre démarche.

### **M. Tal Luder (UDC) donne lecture du vœux no 5.1**

### **Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Excusez-moi, je ne comprends pas comment je dois voter, si j'ai bien compris notre Municipal dit qu'il y a eu un malentendu avec la COGEST et que la Municipalité va demander que la bibliothèque établisse une stratégie digitale, est-ce que c'est correct ?

### **Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes dans un rapport de gestion, le jour où il y a une volonté stratégique de développer le digital dans la bibliothèque, nous élaborerons une stratégie digitale. Mais ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui et cela doit se faire par un préavis ou par le budget. Je n'arrive pas à comprendre quel est le sens de cette question dans un rapport de gestion concernant des discussions qui ont eu lieu à la bibliothèque. Ces discussions sont peut-être pertinentes, mais elles n'ont pas lieu d'être dans un rapport de gestion dans la mesure où il n'y a rien qui a été développé et prévu par la Municipalité.

S'il y a un développement à faire, nous le ferons, mais je me permets de relire votre vœu qui stipule bien : « *avant d'entreprendre de nouveaux projets.* » quels qu'ils soient.

### **M. le Président**

Nous avons un rapport de gestion, nous avons la COGEST qui s'est réunie et a établi un rapport. Elle a émis un vœu et reçu une réponse municipale, la seule chose qui est demandée maintenant, c'est de vous positionner par rapport à cette réponse municipale. Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité votent OUI, celles et ceux qui refusent comme la COGEST votent NON, les autres s'abstiennent.

### **VOTE du Conseil la réponse Municipale est acceptée par 43 OUI, 12 NON, 27 Abstentions**

#### ***Observation no 5.1***

Le principe du pack d'heures acheté auprès de la société AlCoda GmbH fonctionne comme un crédit prépayé, sans date d'expiration. Si le nombre de demandes d'interventions diminue depuis la mise en place du système, la bibliothèque pourrait envisager une diminution du montant alloué annuellement à ce poste. Cette optimisation permettrait de mieux ajuster les dépenses aux besoins réels tout en conservant une réserve d'heures utilisables à long terme.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité prend note de cette observation et adaptera les montants prévus au budget en conséquence.

#### Sous-commission 7 - Pétitions

##### **Voeu no 7.1**

La CoGest demande à la municipalité qu'un décompte comprenant le titre, le nombre de signataires groupés par localité (1820 Montreux, 1820 Territet, 1815 Clarens, 1816 Chailly-Mtx, 1817 Brent, 1822 Chernex, 1823 Glion, 1824 Caux, 1833 Les Avants) ainsi que l'indication du nombre de signataires de communes autres que Montreux ou/et de pays étrangers soit désormais annexé à toute pétition reçue à l'attention du conseil communal ou de la municipalité.

**Réponse de la Municipalité :** Même si la Municipalité n'est pas convaincue de l'intérêt de ces informations, elle peut tout à fait répondre à ce vœu et fournir les renseignements demandés, pour autant qu'ils soient spontanément communiqués par les pétitionnaires. Elle rappelle que les signatures des pétitions ne sont pas soumises à des exigences formelles et ne sont pas contrôlées, comme c'est par contre le cas pour les initiatives et les référendums. Par ailleurs, le droit de pétition est ouvert à toutes et tous, indépendamment de son âge, de sa nationalité, de son domicile, y compris de sa qualité de membre ou non du corps électoral.

**Position de la CoGest :** la Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

##### **Voeu no 7.2**

La CoGest demande que la Municipalité fasse désormais paraître toute pétition reçue à l'attention du Conseil communal ou de la Municipalité aux piliers publics et au pilier électronique de la commune, dès leur traitement, en conformité avec la LInfo (BLV 170.21).

**Réponse de la Municipalité :** Il convient tout d'abord de distinguer les pétitions de compétence du Conseil communal et celles de compétence de la Municipalité. Le traitement des premières est régi par les art. 34b à 34e de la loi sur les communes (LC) et les art. 110 à 114 du règlement du Conseil communal. Or, ni les dispositions de la LC, ni celles du règlement du Conseil communal, ni par ailleurs celles de la loi sur les droits politiques (LEDP) ou de la loi sur l'information (LInfo) n'exigent une publication des pétitions au pilier public. Mais séparation des pouvoirs oblige, il appartient à notre sens au Conseil communal de décider de l'éventuelle publication au pilier public des pétitions qui sont de son ressort ou d'en confier, le cas échéant, la responsabilité au Bureau du Conseil, et d'en assumer les conséquences.

Pour ce qui concerne les pétitions de compétence de la Municipalité, il n'existe également aucune obligation de les afficher au pilier public. Cela nous paraît plus particulièrement s'expliquer par la protection attendue des données personnelles contenues dans une pétition, qu'il s'agisse des données relatives aux personnes physiques ou morales, identifiées ou identifiables, des signataires de la pétition ou des opinions, activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales qui peuvent ressortir du contenu de la pétition. À

défaut, le droit au dépôt d'une pétition serait à notre sens gravement entravé, voire réduit à néant.

Ainsi, des intérêts publics ou privés prépondérants au sens de l'art. 16 Linfo nous paraissent prévaloir sur le souhait exprimé par la CoGest de rendre publiques des pétitions en cours d'examen. La Municipalité n'entend donc pas répondre favorablement à ce vœu.

Elle tient également à rappeler la jurisprudence récente de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (v. arrêt de la CDAP GE.2021.0076, c. 3), selon laquelle celui qui dépose une pétition a droit à ce que son identité soit gardée secrète, selon un mécanisme comparable au secret entourant les noms des signataires d'une initiative populaire (ou au secret de vote) ; la CDAP fonde notamment son raisonnement sur l'art. 31 de la Constitution vaudoise, selon lequel « toute personne a le droit, sans encourir de préjudice, d'adresser une pétition aux autorités ». Du point de vue de la Municipalité, le fait de rendre publique une pétition ne permet pas de garantir le droit aux pétitionnaires de ne pas encourir de préjudice, même si leur identité est caviardée.

La Municipalité s'engage par contre à renseigner la Commission de gestion, le Conseil communal et la population, lorsque le sujet le justifie et toujours dans le respect de l'art. 16 LInfo, des pétitions qu'elle a reçues et des suites qu'elle leur a données.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

### **Vœu no 7.3**

La CoGest demande que la Municipalité fasse désormais paraître, dans son rapport de gestion annuel, toute pétition qu'elle aura traitée durant l'année.

**Réponse de la Municipalité :** La Municipalité pourra faire figurer dans le rapport de gestion la liste des pétitions qu'elle aura traitées durant l'année. Toutefois, dans la mesure où le rapport de gestion est un document public, elle le fera sous réserve d'intérêts publics ou privés prépondérants conformément à l'art. 16 LInfo. Elle renseignera également le Conseil communal, dans toute la mesure du possible, des réponses données aux pétitions.

S'agissant des pétitions de compétence du Conseil communal, la Municipalité laisse volontiers le Conseil décider des informations qu'il entend communiquer à ce sujet dans la partie « Conseil communal » du rapport de gestion le concernant, sous sa responsabilité.

**Position de la CoGest :** La Commission **accepte** la réponse municipale.

La réponse municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport de la commission de gestion.

**M. Tal Luder (UDC)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Montreux

- vu le rapport no 09/2025 de la Municipalité du vendredi 14 mars 2025 sur la gestion de la Commune pour l'année 2024,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

**8.3 Sur le préavis No 10/2025 relatif aux comptes 2024 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).**

**M. le Président**

J'ouvre la discussion du rapport de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du préavis.

**M. Yanick Hess (PLR)**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers :

1. d'adopter les comptes et le bilan 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 0 NON, 5 ABSTENTIONS.**

## **8.4 Sur le préavis No 12/2025 relatif aux comptes communaux 2024.** (Rapp. Mme Laurence Sierro).

### **M. le Président**

Je propose de procéder comme suit :

Premièrement, j'ouvrirai la discussion du préavis. Ensuite, nous passerons en revue la brochure détaillée des comptes 2024, chapitre par chapitre. La discussion sera ouverte pour chaque chapitre.

Puis nous discuterons le rapport de la COFIN. Pour terminer, nous voterons les conclusions du préavis no 12/2025.

Y a-t-il des oppositions à cette proposition de protocole ou des remarques à formuler ?

J'ouvre la discussion du préavis no 12/2025 relatif aux comptes communaux 2024

### **M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR commence par remercier la commission des finances pour son rapport et le travail fourni. Après une lecture attentive des différents documents qui nous ont été remis, nous sommes toujours convaincus que la situation financière de Montreux est préoccupante. Une grande partie des recettes qualifiées de conjoncturelles sont en réalité, en 2024, des impôts sur les successions et donations ; or le montant de ces impôts, l'année passée, à hauteur de CHF 23 millions de francs, a été le plus élevé depuis au moins 17 ans, si nous nous référons aux documents qui nous ont été fournis. Soyons honnêtes, sans cet afflux vraiment extraordinaire, je veux dire en dehors de l'ordinaire, nos comptes seraient clairement négatifs et la marge d'autofinancement disparaîtrait. Les prestations que nous offrons à la population sont certes produites par notre administration, mais aussi définies par nos infrastructures, bâtiments communaux, aménagements, routes et autres installations, elles devront évoluer à l'avenir plus que jamais, car les attentes des habitantes et habitants évoluent. Ils sont légitimement en droit d'exiger un cadre de vie optimal et des espaces publics de premier plan. Il est essentiel de préserver notre capacité à investir et à rénover, ne serait-ce que pour assurer un développement durable de l'ensemble et pour réduire l'impact environnemental de nos activités. Le groupe PLR constate que, en appliquant la médiane des revenus dits conjoncturels des dernières années, nous ne sommes d'ores et déjà plus en mesure d'investir sans nous endetter lourdement. Or, rien n'indique que l'exception deviendra la règle dans le domaine des successions et donations. Nous sommes intimement convaincus que, en engloutissant l'entier de la manne de successions et donations - quelle qu'elle soit - dans le ménage courant, nous nous retrouverons très rapidement dans une situation financière encore plus préoccupante. Par conséquent, pour éviter d'initier une spirale d'endettement qui sera défavorable à la qualité de vie et aux prestations offertes à nos citoyens, notre groupe apportera prochainement des propositions pour assurer, sur la durée, une allocation conséquente des revenus conjoncturels aux seuls investissements tels que décrits précédemment et avec des critères à définir.

### **M. Romain Moracchini-Villard (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vertes et Verts se réjouit de constater que, comme ce fut le cas pour les années précédentes, la commune a encore réussi à dégager un résultat comptable positif, alors qu'il avait été anticipé un déficit. Dans un contexte de stagnation de nos recettes fiscales structurelles, nous souhaitons souligner la vigilance dont a fait preuve notre Municipalité dans sa gestion des charges, mais nous tenons aussi à admettre que ce bon résultat ne doit pas nous conduire à une euphorie excessive. En effet comme cela a été rappelé, une part importante de cet excédent est liée à des recettes conjoncturelles, notamment en matière de successions. Cet état de fait étant posé, il existe deux lectures possibles : une lecture frileuse, voire rigoriste, qui considère ces recettes conjoncturelles comme exceptionnelles, ponctuelles, non reconductibles, volatiles, presque accidentielles, comme pour les rendre illégitimes. A ce titre, elles ne devraient pas financer les dépenses de fonctionnement. Je ne partage évidemment pas cette vision.

Puis, il existe une deuxième lecture, plus optimiste, qui consiste à dire que ces recettes sont présentes chaque année depuis des décennies, qu'elles ont une volatilité certes, mais qu'elles ne sont ni rares, ni inattendues et en aucune manière illégitimes.

En sciences sociales ou économiques, un événement, observé chaque année pendant plusieurs décennies sans interruption, constitue un phénomène récurrent. Bien sûr, son intensité peut varier, mais sa présence dans le temps ne relève pas du hasard ; c'est pourquoi il est rationnel de l'intégrer, même prudemment, dans notre budget, au même titre que toute autre recette prévisible. De plus, je tiens à rappeler que l'impôt sur les successions est conçu pour réduire les inégalités et renforcer la solidarité. Il est parfaitement cohérent qu'il serve à financer nos services publics, y compris ceux du quotidien. Ne pas allouer cette ressource financière, au moins en partie, à nos dépenses de fonctionnement sous prétexte qu'elle est volatile, c'est transformer une ressource solidaire en capital mort. Chez les Vertes et Verts nous défendons une gestion prudente, mais pas une mise sous cloche de notre action de service public.

Pour conclure, je me réjouis de prolonger ce débat avec nos collègues de la COFIN, lors de nos prochaines séances, et je tiens à saluer notre présidente de commission pour sa remarquable capacité à animer et de restituer le contenu souvent dense de nos échanges. Le groupe des Vertes et Verts vous invite à accepter ce préavis relatif aux comptes communaux.

### **M. Frédéric Willemin (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de voir, une nouvelle fois en 2024, les comptes démentir les prédictions du budget de la commune. Au lieu d'un déficit, c'est avec un bénéfice et une marge d'autofinancement satisfaisante que nous terminons l'année 2024.

Une nouvelle fois également, ce sont les importantes recettes perçues sur les donations et successions qui permettent ce résultat positif.

Ces recettes sont historiquement élevées à Montreux et leur constance, largement au-dessus de la moyenne cantonale, s'explique par l'attrait de notre ville, son rayonnement à l'international, notamment grâce à ses manifestations culturelles et en raison de la beauté de son environnement paysager. Autant d'atouts qui attirent des contribuables fortunés. Ce sont les impôts perçus sur leurs donations ou héritages qui permettent de financer de nombreuses prestations sociales.

Ces revenus sont récurrents depuis de nombreuses années certes, mais Montreux Libre estime cependant que la commune doit se doter, pour l'avenir, de nouveaux critères d'analyse, pour anticiper les revenus potentiels futurs des donations et successions. En effet, notamment en raison de la modification de la loi cantonale, qui a relevé le niveau de donations exemptes de droits de 50'000.- par an à 300'000.- par an, il se pourrait que les revenus de cet impôt diminuent progressivement ces prochaines années.

Pour l'avenir, Montreux Libre propose de mettre en place un fonds de financement des rénovations des bâtiments communaux, pour améliorer leur efficience énergétique, qui serait alimenté par les excédents de revenus de donations et successions, au-delà d'une moyenne calculée sur les dix dernières années.

Avec un tel système, la Municipalité pourrait établir un budget incluant des recettes de donations et successions conformes à l'historique financier de Montreux, mais en se forçant à attribuer tout revenu supplémentaire au but précis de la rénovation des bâtiments communaux, dont on sait que la facture sur les dix prochaines années devrait avoisiner les 100 millions de francs.

Rappelons-nous que, il y a une quinzaine d'années, la commune s'est retrouvée en retard dans les investissements d'entretien de ses bâtiments et qu'elle a dû, à marche forcée, au moyen de crédits de ratrapage, remettre à niveau des bâtiments devenus vétustes. De notre point de vue, il est préférable d'anticiper en mettant en place un mécanisme de financement, grâce aux revenus supplémentaires des donations et successions.

Ce mécanisme nous force à rester concentrés sur les objectifs les plus importants, et à ne pas céder à la tentation de dépenser ces excédents de recettes fiscales à d'autres buts moins importants ou dispendieux, comme par exemple la gratuité des transports publics, dont la facture serait énorme par rapport au nombre de bénéficiaires et à l'efficacité de la mesure.

Montreux Libre s'inquiète par ailleurs de la stagnation des recettes d'impôts sur les revenus et la fortune. Cette stagnation est extrêmement dangereuse à long terme. La commune voit le nombre de ses habitants non contribueurs à l'impôt augmenter depuis des années. Cette tendance doit être inversée grâce à une politique d'aménagement du territoire permettant la mise en location ou la vente d'appartements attractifs pour les ménages qui payent des impôts.

En effet, une commune ne peut mener une politique de soutien à toutes et tous, comme par exemple avec notre subvention aux abonnements généraux aux transports publics, que si elle parvient, dans le même temps, à percevoir suffisamment de revenus des impôts.

Dans cette optique, il sera notamment très important que les projets à développer sur les parcelles Held et de l'ancien Hôpital, appartenant à la commune, optimisent les créations d'appartements de standing, capables d'attirer des contribuables ayant des revenus supérieurs à la moyenne. Ceci n'est pas contradictoire avec la création d'appartement plus modestes pour des familles à revenus plus faibles. C'est avec une véritable mixité sociale que Montreux restera forte financièrement, en gardant à l'esprit que le financement de prestations sociales nécessite d'avoir de bons contributeurs à l'impôt.

De même, le retour sur le marché des innombrables logements actuellement vides représente une réelle opportunité de faire revenir des contribuables pouvant payer des impôts, car le parc immobilier des résidences secondaires comporte de très nombreux appartements attractifs pour les ménages ayant des revenus et fortunes imposables. La commune doit développer une stratégie pour parvenir à faire diminuer les résidences secondaires à Montreux, un sujet que Montreux Libre a abordé et défendu depuis près de quinze ans.

Montreux Libre tient remercier les services de la Commune et la COFIN, et en particulier sa Présidente, pour le travail effectué.

En conclusion, Montreux Libre approuvera les comptes 2024 de la commune.

Je vous remercie de votre attention.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la commission des finances et sa présidente pour le travail effectué.

Nous saluons également le travail de la Municipalité pour les comptes positifs présentés, effectivement meilleurs qu'annoncé, comme c'est souvent le cas lorsque nous définissons un budget de manière prudente et raisonnable dans notre Commune.

Pour celles et ceux qui s'en souviennent, nous tenons à rappeler, par ailleurs, que le traitement des revenus qui ont été dits « conjoncturels », soit les revenus sur les donations et les successions, a été défini en accord avec la COFIN en fin de législature précédente pour qu'une moyenne soit définie, et pour que le budget soit calqué sur quelque chose de réfléchi, de posé et de consensuel. Cette méthode, couplée à une bonne gestion des charges sur lesquelles nous avons le contrôle, a permis une gestion prudente mais optimiste, à juste titre d'ailleurs, comme nous avons pu le constater sur les derniers exercices.

Nous invitons donc la Municipalité à continuer à travailler comme elle le fait aujourd'hui, de manière posée, réfléchie et en prenant en compte les spécificités communales.

Nous vous invitons donc à accepter les comptes tel que présentés et je vous remercie de votre attention.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous passons à la revue des chapitres principaux des comptes.

Chapitre 1 - Administration Générale, pages 24

La discussion est ouverte. La discussion est close

Accepté à l'unanimité.

Chapitre 2 - Service des Finances, pages

La discussion est ouverte. La discussion est close

Accepté à l'unanimité.

Chapitre 3 - Service Domaines et Bâtiments, pages 42 à 55

La discussion est ouverte. La discussion est close

Accepté à l'unanimité.

Chapitre 4 - Travaux, pages 56 à 72

La discussion est ouverte. La discussion est close

Accepté à l'unanimité.

Chapitre 5 - Police, pages 73 à 78

La discussion est ouverte. La discussion est close

Accepté à l'unanimité.

Chapitre 6 - Instruction publique et cultes, pages 79 à 81  
La discussion est ouverte. La discussion est close  
Accepté à l'unanimité.

Chapitre 7 - Sécurité sociale, pages 82 à 86  
La discussion est ouverte. La discussion est close  
Accepté à la majorité, 1 abstention.

Chapitre 8 - Services industriels, pages 87 à  
La discussion est ouverte. La discussion est close  
Accepté à l'unanimité.

### **M. le Président**

Cela conclut la revue des comptes détaillés.

J'ouvre la discussion du rapport de la COFIN. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Madame la présidente-rapporteuse, je vous prie de lire les conclusions du préavis.

### **Mme Laurence Sierro (PLR)**

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 12/2025 de la Municipalité du 11 avril 2025 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2024 ;
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'imputer le résultat de CHF 3'052'453.- au compte 9290 « résultats cumulés des années précédentes » ;
2. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2024, tels que présentés ;
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

## **8.5 Sur le préavis No 14/2025 relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera.** (Rapp. M. Christian Fürst).

### **M. le Président**

J'ouvre la discussion du rapport de la commission.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme c'est la tradition pour moi désormais, je ne voterai pas les conclusions de ce préavis, ou en faveur du rapport vu que le FCR continue de fonctionner deux fois les contribuables de la commune qui assure la présidence, c'est-à-dire qu'une fois chaque contribuable paie 46 fr cette année et que lorsque la commune qui a la présidence invite lors de réceptions durant l'année, c'est le président du conseil de cette commune qui doit régler la note pour les petits fours et l'apéro. Avec un budget de plus de 3 millions de francs, je trouve que cette gestion est totalement anormale, et même si l'on me dit que cela se fait comme ça depuis 20 ans, eh bien, cela fait 20 ans que cela aurait dû changer !

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du préavis.

### **M. Christian Fürst (ML)**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s :

- d'adopter les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 2 NON, 0 ABSTENTION.**

## **8.6 Sur le préavis No 15/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier d'un montant de CHF 341'000.- TTC au maximum, pour la rénovation de trois appartements sis à la rue de la Corsaz 1, à la rue de la Corsaz 2-4-6 et au collège de Glion.** (Rapp. Mme Stefania La Spada).

### **M. le Président**

J'ouvre la discussion du rapport de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Madame la présidente-rapporteuse, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

### **Mme Stefania La Spada (SOC)**

Les conclusions sont votées et la commission les acceptent à l'unanimité.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu le préavis N° 15/2025 de la Municipalité relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier d'un montant de CHF 341'000.00 TTC au maximum, pour la rénovation de trois appartements sis à la rue de la Corsaz 1, à la rue de la Corsaz 2-4-6 et au collège de Glion
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation des trois appartements sis à la rue de la Corsaz 1, à la rue de la Corsaz 2-4-6 et au collège de Glion ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 341'000.00 TTC au maximum ;
1. de couvrir tout ou partie de cette dépense par le fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

**8.7 Sur le préavis No 16/2025 relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.** (Rapp. Mme Laurence Sierro).

**M. le Président**

J'ouvre la discussion du rapport de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Madame la présidente-rapporteuse, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

**Mme Laurence Sierro (PLR)**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 16/2025 de la Municipalité du 9 mai 2025 au Conseil communal relatif aux comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter les comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.**

**8.8 Sur le rapport-préavis No 17/2025 relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme, à l'attribution de ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la réponse à deux motions et six postulats.**  
(Rapp. Mme Kyong-Won Schärer).

**M. le Président**

J'ouvre la discussion du rapport de la commission

**M. Lionel Moyard (VER)**

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président et Chers Collègues du Conseil Communal,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Municipalité, ainsi que le nouveau chef du Service de l'urbanisme, pour la qualité de ce préavis. Celui-ci est conséquent, structuré et ambitieux, à la hauteur des enjeux qui attendent notre commune ces prochaines années, avec l'élaboration et l'application du futur PACom, et à la hauteur de son statut de troisième ville du Canton

Je tiens également à saluer le travail de la commission chargée de l'examen de cet objet. Malgré la taille conséquente du préavis, la séance s'est déroulée dans une bonne ambiance et a permis de traiter cet objet clairement et rapidement.

Un grand merci enfin à la présidente-rapportrice pour la clarté de son rapport.

Je vous invite donc à accepter ce préavis et je vous remercie pour votre attention.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à accepter les conclusions de ce rapport-préavis : si le montant d'investissement proposé semble important, il vise à répondre aux nombreux enjeux auxquels ce service devra faire face à l'avenir.

Il faut rappeler que nous sommes la troisième commune du Canton. Les besoins du service établis par le nouveau chef de service, M. Roland, ont fait l'unanimité en commission, tous les montants qui seront dévolus à l'accompagnement des procédures de PAcom, notamment juridiques me semblent particulièrement pertinents.

Je salue pour ma part la reprise de nombreuses études qui avaient été mises en suspens, en attente, voire arrêtées par la Municipalité. Si certains d'entre nous considèrent que ces attentes sont trop élevées, je rappelle que c'est le rôle de ce Conseil, par le biais de ses différentes commissions de surveillance et par d'autres voies, de venir vérifier de quelle manière ces montants sont dépensés et s'ils correspondent à la vision que ce Conseil soutient.

Je tiens à attirer l'attention de ce Conseil sur une des études qui est englobée dans le présent rapport-préavis : c'est l'étude « objectif logement », qui sera portée par le service des affaires sociales. A en croire Madame la Municipale Pellet, en charge des affaires sociales, cette étude vise à empêcher ou limiter la gentrification de la commune de Montreux dans le cadre de l'aménagement du territoire. Pour ceux d'entre vous qui prennent la peine de lire les différents rapports de la COFIN, nous pouvons constater, à voir l'assiette fiscale de la classe moyenne, que nous sommes bien loin d'assister à une gentrification de la commune, mais plutôt à une paupérisation de la classe moyenne.

## **M. Christophe Lombardo (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite prendre la parole pour souligner l'importance du travail réalisé dans le cadre de ce rapport-préavis.

Nous disposons ici d'un document complet, qui présente, de manière structurée, les enjeux auxquels Montreux est confrontée en matière d'urbanisme, ainsi que les réponses envisagées.

Ce préavis ne se limite pas à une demande de crédit. Il dresse un état des lieux du service de l'urbanisme, identifie les difficultés rencontrées ces dernières années et propose une méthode et des moyens pour y répondre. Il constitue une base utile à la réflexion et à l'action.

La comparaison avec d'autres communes vaudoises permet de situer objectivement notre position, et de constater le retard accumulé. Cela contribue à justifier les mesures proposées.

J'ai également pris note de l'effort de clarté et de transparence dans l'exposé des constats. Les limites actuelles sont assumées, et des pistes concrètes d'amélioration sont formulées. Cela étant dit, je souhaite également faire part de quelques réserves, dans un esprit de responsabilité. Car si je comprends la logique de renforcement des moyens, je regrette que ce préavis n'ait pas été accompagné d'une réflexion plus explicite sur les équilibres budgétaires.

Je suis bien conscient qu'un rapport aussi ciblé, aussi opérationnel que celui-ci, n'a pas vocation à exposer une vision globale de la Municipalité. Ce n'était sans doute ni le moment ni le lieu. Mais à défaut d'un cadrage plus large, il aurait été utile de montrer quelles économies ont été envisagées ou déjà réalisées pour rendre possible la création de ces cinq nouveaux postes. Cela aurait permis de rassurer sur la maîtrise des dépenses, tout en renforçant la crédibilité de la démarche.

Lorsqu'on crée de nouveaux postes et à défaut d'une augmentation des revenus, il est légitime de se demander si des économies sont envisageables ailleurs. Peut-on se serrer la ceinture sur d'autres fonctions ? Supprimer des postes devenus redondants ? Revoir certaines priorités ? Une telle réflexion aurait permis d'inscrire cette réponse à l'urgence urbanistique dans un cadre plus cohérent de gestion des ressources communales.

J'aimerais exprimer une préoccupation plus générale : celle de voir les effectifs et les moyens de la commune croître de manière presque continue, année après année, sans que cela ne s'accompagne toujours d'une remise en question ou d'une vision d'ensemble sur la soutenabilité de cette croissance. Cette dynamique mérite, à mon sens, d'être surveillée avec attention.

Malgré cela, je pense que, en tant que membres du Conseil communal, nous avons ce soir une responsabilité particulière dans ce dossier. Ces dernières années, nous avons été nombreux à formuler des motions, des postulats, à exprimer nos critiques ou nos attentes vis-à-vis du service de l'urbanisme. Aujourd'hui, la Municipalité y répond. La situation est grave, il me semble donc juste et cohérent de lui donner les moyens de cette ambition.

Ce préavis présente aussi un intérêt à plus long terme : les mesures qu'il contient nous permettront d'y revenir dans le futur, pour évaluer si les propositions et les engagements pris ont effectivement été tenus.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce préavis.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour ce préavis, ainsi que la commission pour les travaux effectués en bonne intelligence.

Les discussions qui ont eu lieu en commission ont démontré la réalité de ce que nous avions ressenti à la première lecture du préavis. Nous saluons ainsi la démonstration que la Municipalité a faite de sa vision du fonctionnement du service, mais également sa volonté d'enfin mettre en place des personnes et des compétences qui permettront d'amener une réelle vision urbanistique, ainsi qu'une vraie « orientation service » à la population.

A ce titre, nous en avons également discuté en séance et nous avons constaté qu'un consensus semblait partagé : déjà aujourd'hui, il est admis que le service a opéré un profond changement de paradigme reconnu dans le contact avec la population et nous nous en réjouissons.

Nous remercions Monsieur le chef de service, ses équipes, ainsi que la Municipalité, pour la planification transmise et pour le travail effectué et vous invitons à accepter les conclusions du rapport-préavis, telles qu'amendées en commission. Merci de votre attention.

### **M. Quentin Talon (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA souhaite remercier notre camarade Mme Schärer pour l'excellent rapport qu'elle a produit, une telle qualité de rapport sur un sujet aussi important permet l'exercice de la démocratie par le Conseil en toute connaissance de cause. Nous vous encourageons également à accepter ce préavis.

### **M. Jean-Marc Forclaz (PLR)**

Monsieur Le Président, chers collègues,

Le préavis qui nous est soumis ce soir analyse avec grande lucidité les besoins en matière d'urbanisme pour les années à venir et je vous invite à le soutenir.

La tâche est immense et il faut faire vite.

Pour les grands projets, parcelle Held, zone de la gare ou encore hôpital, il conviendra de trouver des partenaires capables, dans toute la mesure du possible, de partager le travail et de soulager le service de l'urbanisme.

Pour la zone de la gare et la partie inférieure de la parcelle Held, la Municipalité n'a pas disposé, ces dernières années, du côté MOB d'un partenaire particulièrement motivé, c'est le moins qu'on puisse dire, alors même que des besoins ferroviaires sont identifiés depuis longtemps.

Je suis autorisé, par le nouveau directeur du MOB, à vous communiquer ce soir que la compagnie a des projets concrets dans cette zone et qu'une étroite collaboration avec la Municipalité est maintenant vivement souhaitée.

J'invite la Municipalité à relancer les contacts avec le MOB pour le développement de projets conjoints dans cette zone stratégique idéalement placée au centre-ville.

Je vous remercie pour votre attention.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais brièvement prendre la parole, en général, quand tous les groupes politiques sont pour un objet, c'est ce qu'il ne faut pas faire ! Mais, je voulais moi aussi remercier la commission, notamment Mme la rapportrice, mais aussi l'ensemble des membres de la commission. C'était un préavis - comme cela a été souligné - conséquent en termes de charge de travail, mais aussi en termes de résultats, et je dois dire que j'ai trouvé constructives l'ensemble des interventions, des discussions, critiques y comprises.

Nous l'avons écrit et dit, c'est un préavis, si vous l'acceptez, qui engage la responsabilité de la Municipalité et du service de l'urbanisme. Nous ferons en sorte d'être à la hauteur des moyens demandés et des moyens consacrés. Je vous remercie.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. J'ouvre la discussion sur l'amendement.

### **Amendement de la commission**

Le préavis, tel qu'amendé, à savoir avec la suppression des chiffres I à VII du point 7 des conclusions, est accepté à l'unanimité.

La Municipalité remercie les commissaires et promet d'être à la hauteur de la confiance qui lui est accordée. Les commissaires la remercient à leur tour et expriment leur satisfaction quant au caractère très constructif de cette commission.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour que ce soit clair pour ce Conseil, cet amendement visait à ne prendre en compte que le postulat interpartis : « Pour un soutien aux collaborateurs du service de l'urbanisme » qui vise à allouer des forces vives au service de l'urbanisme, tous les autres postulats et motions que la Municipalité souhaitait joindre à ce rapport préavis dans la démarche d'y répondre, ont été rejetés par la commission.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mini note d'humour, je vous invite évidemment à soutenir l'amendement, mais malheureusement pour votre dernière séance M. le Président, cela ne réduira pas la liste de Müller, mais restera dans les objets en suspens.

### **Amendement de la commission**

Suppression des chiffres I à VII du point 7 des conclusions.

7. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond :

- I. ~~au postulat de M. Olivier Mark : « Étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'Hôtel de ville »;~~
- II. ~~au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP, et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire »;~~
- III. ~~au postulat de M. Patrick Aubort : « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la Gare à Montreux », pris en considération le 16 mars 2011 ;~~

- ~~IV. à la motion de M. Cédric Blanc : « Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux », pris en considération le 10 novembre 2021 ;~~
- ~~V. au postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails », pris en considération le 10 mai 2023 ;~~
- ~~VI. à la motion de M. Olivier Müller : « Aménager sans attendre des points de baignades attractifs entre Territet et Clarens », pris en considération le 15 novembre 2023 ;~~
- ~~VII. au postulat de M. Romain Pilloud : « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres », pris en considération le 13 novembre 2024 ;~~
- ~~VIII. I. au postulat interpartis : « Pour un soutien aux collaborateurs du service de l'urbanisme », pris en considération le 29 janvier 2025~~

## **VOTE l'amendement est accepté avec 81 OUI, 0 NON, 2 Abstentions**

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la présidente-rapporteuse, je vous prie de lire les conclusions du préavis.

### **Mme Kyon Won-Schärer (DA)**

A l'issue des échanges et à l'unanimité, la commission propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le rapport-préavis No 17/2025 de la Municipalité du 9 mai 2025 au Conseil communal relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme, à l'attribution de ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la réponse à deux motions et six postulats
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### **DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à créer un poste de responsable de l'aménagement du territoire, trois postes de chef·fe·s de projet en urbanisme dont l'un avec une spécialisation en développement immobilier, un poste de technicien·ne en police des constructions, un poste de secrétaire de direction en remplacement de l'actuel poste de responsable du secrétariat, un poste d'employé·e d'administration et un poste d'employé·e d'administration auxiliaire ;
2. de porter aux budgets 2026 et suivants le montant nécessaire à cet effet, soit 1'073'600 Fr. charges comprises, sur les comptes 420.3011 « Traitements » 420.3012 « Salaires auxiliaires » et sur les comptes des charges sociales y relatives ;
3. d'autoriser la Municipalité à équiper les locaux du service de l'urbanisme en lien avec la nouvelle organisation proposée ;
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études proposées dans le présent préavis-cadre ;
5. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'885'000 Fr. au maximum pour le financement des crédits d'études et le matériel de bureautique nécessaire aux nouveaux postes ;

6. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
7. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond :
  - I. au postulat interpartis : « Pour un soutien aux collaborateurs du service de l'urbanisme », pris en considération le 29 janvier 2025

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 82 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

**8.9 Sur la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etudions la possibilité de compléter l'efficience de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire ».** (Rapp. de majorité de M. José Jorge et rapp. de minorité de MM. Emmanuel Gétaz et Dominik Hunziker).

**M. le Président**

J'ouvre la discussion sur cet objet.

**M. Lionel Moyard (VER)**

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Monsieur le président et Chers Collègues du Conseil Communal,

Notre groupe sera divisé sur le vote de ce postulat.

Bien que nous soutenions le besoin de réaliser des économies d'énergie, nous pensons que des priorités doivent être posées, en commençant par les mesures les plus efficaces par rapport aux investissements consentis.

Nous remercions la Municipalité d'avoir entrepris cette première étape avec le préavis d'assainissement énergétique déposé récemment.

Notre groupe attend que ces priorités soient établies par le plan d'action climat accepté par notre Conseil l'année dernière.

Nous faisons confiance aux professionnels des services pour définir les priorités à engager. Pour ces raisons la majorité du groupe des Vert.e.s n'acceptera pas ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant minoritaire, vu que mon cosignataire n'est pas là, je me sens plutôt soliste, mais nous allons faire avec.

Je m'adresse en premier à M. le Syndic, j'ai entendu de belles paroles sortir de votre bouche aujourd'hui. Quand vous disiez, je reprends votre phrase « la commune doit être exemplaire pour les économies d'énergie, il faut éteindre les lampes » si j'ai bien compris, la Municipalité fait un effort pour ce qui est voyant, mais pour ce qui est caché, elle ne fait pas d'effort. Eteindre une lampe LED, cela vaut la peine en embêtant des commerçants, mais économiser des centaines de kilowatts dans une piscine, là, tout à coup, il n'y a plus personne dans la Municipalité.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'écran, parce que j'avais préparé un petit PowerPoint, je vais essayer de faire simple. Il y a eu beaucoup de discussions sur la manière dont cela devait être fait, comment il fallait placer les douches et tout démonter, selon les indications du technicien de la Maladaire qui nous a parlé de ce qu'il connaissait.

Vous pouvez tous prendre votre natel pour chercher « récupération d'eau chaude douche » et vous obtiendrez beaucoup de propositions, une des propositions, imaginez que vous avez les douches au-dessus, automatiquement, il y a un tuyau d'égout qui descend et qui repart dans le sol pour aller dans une grille où il rejoint celui des toilettes.

On coupe les tuyaux des douches, à la place du plastique, nous mettons un tuyau en cuivre, autour de ce tuyau, vous prenez l'eau froide qui monte vers les douches et vous le tournez autour du cuivre qui est un très bon conducteur, l'eau chaude des égouts va chauffer le tuyau de cuivre, qui va chauffer l'eau froide qui monte. Cette eau froide, au lieu d'avoir 5 ou 10 degrés quand elle arrive dans le robinet d'eau froide de la douche, elle aura entre 20 et 30 degrés selon les données que j'ai trouvées.

Vous aurez de l'eau froide à 30 degrés, vous utiliserez moins d'eau chaude et sans électronique, il n'y a aucun entretien et j'ai trouvé des kits entre CHF 1'000-1'500.-, il y a des entreprises qui en font en Suisse.

Pour ce postulat il ne faut pas faire de grandes études : chez vous, quand vous faites une rénovation, vous faites un appel d'offres. Pour ma part, je propose simplement à la Municipalité de faire un appel d'offres et les entreprises spécialisées dans la récupération, vous expliqueront ce qui est possible ou pas. Ils chiffreront le coût et, après, vous pourrez revenir avec un préavis et nous pourrons décider si, oui ou non, cela vaut la peine. Ces entreprises ont aussi des données techniques, avec des kilowattheures, de ce que nous économisons et combien d'agent nous économisons.

Je trouve vraiment regrettable que cette Municipalité ne soit pas un tout petit peu plus écologique, surtout quand nous avons le label « ville verte », je ne vois pas ce qu'il y a de vert, à part les belles fleurs chauffées dans nos serres à la Maladaire, justement avec de l'énergie qui va nous manquer.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous annonce que nous soutiendrons le rapport de minorité. Après avoir entendu en discussion de groupe notre commissaire, qui comme vous le voyez a beaucoup de verve et défend ce projet avec technicité et vigueur. Je pense effectivement que demander un projet d'étude, par rapport aux nombreuses études que nous avons déjà financées et qui sont plus ou moins fuites, peut-être que celle-ci, pour quelques milliers de francs fera ressortir une belle économie.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Même si M. Hunziker a interpellé directement M. le Syndic, je me permets de prendre la parole, car c'est un projet qui concerne évidemment le service « domaines et bâtiments sport », dont j'ai la direction. Évidemment, qu'un réflexe simple en tant qu'un des deux membres écologistes de la Municipalité serait de dire qu'il faut tout faire, tout étudier, que tout est bien en matière d'économie d'énergie. M. Hunziker explique que c'est très simple, par exemple en précisant que nous allons monter l'eau froide, alors que, dans les faits, l'eau froide est chauffée en bas. De plus, la place est fortement restreinte enfin, il faudra quand même entreprendre des travaux lourds. Ainsi, il est tout sauf évident dire que nous voyons facilement que cette idée est pertinente. De fait, ce n'est pas le cas.

Nous pensions avoir réussi à expliquer pourquoi, mais je réessaie volontiers. Affirmer que c'est de toute façon une bonne raison de faire soulève un vrai un gros problème de gestion de nos ressources. Celles-ci, notamment les ressources financières, sont limitées, nous

devons faire des choix et prioriser. Je ne vais pas ironiser sur le fait que votre Conseil n'a pas voté l'urgence climatique, mais il a été régulièrement pris acte par le Conseil communal que la Commune n'avait pas des moyens illimités et qu'il y avait déjà de nombreux objectifs que la Municipalité voulait suivre et faire avancer.

Le propos de la Municipalité, ce soir, n'est pas de dire que nous ne pourrions pas récupérer quelques calories avec un tel dispositif, ou que c'est totalement aberrant, mais de dire que ce n'est pas prioritaire.

Je me permets de faire le lien avec le préavis-cadre sur l'urbanisme que vous venez de voter : lancer des études si nous n'avons pas les ressources, pour les accompagner, pour les analyser, c'est perdre des ressources. Nous vous invitons à bien définir les objectifs ainsi que les ressources, pour les atteindre et éviter de nous disperser.

C'est pour cela que la Municipalité vous recommande de ne pas prendre en considération ce postulat. Oui, nous ne pourrions récupérer un peu d'énergie, mais nous avons mieux à faire pour valoriser les ressources financières que de les mettre pour cet éventuel projet.

### **M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur le Municipal mais là, nous voyons typiquement le manque de connaissances. Chez vous, l'eau froide, même au cinquième étage elle monte, c'est pour cela qu'il faut avoir des gens derrière qui ont des connaissances et ne pas mettre la tête dans le sable.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez rédigé un rapport de minorité, mais deux choses : nous ne parlons pas d'une habitation personnelle et « Maladaire » cela ne s'écrit pas « Maladère ».

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

### **M. José Jorge (SOC)**

En conclusion, la commission recommande de refuser la prise en considération du postulat de Monsieur Emmanuel Getaz intitulé « Étudions la possibilité de compléter l'efficience de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire ».

**Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 72 NON, 10 OUI, 8 ABSTENTIONS.**

### **8.10 Sur le rapport de la commission communication et organisation du Conseil communal (CCO) 2024/2025. (Rapp. Mme Stefania La Spada).**

### **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur le rapport de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Je soumets au vote à main levée l'adoption du rapport annuel de la CCO.

**Le Conseil communal de Montreux prend acte de ce rapport à l'unanimité.**

## **9 Rapport-préavis de la Municipalité**

### **9.1 No 18/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les transports scolaires et à la réponse à la motion de M. Philippe Morier-Genoud « relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires », prise en considération le 13 novembre 2024 (Séance de commission le mardi 24 juin 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).**

Présidence provisoire (PLR) : M. Yanick Hess

Membre : Mme Kyong-Won Schärer

MM. Matthieu Burkhart, Claude Byrde, Alain Delseth, Laurent Gilliard, José Jorge, Tal Luder, Florian Manzini, Philippe Morier-Genoud

**M. le Président** ouvre la discussion.

#### **M. Yanick Hess (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je note juste que le PLR prendra la présidence pour l'objet précédent avec M. Angelo Giuliano et pour cette commission avec moi-même.

**M. le Président**, M. Luder est-ce que vous confirmez ce qui vient d'être dit ?

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, cela ne me dérange pas qu'il y ait deux présidences, de toute façon il y aura ouverture et, discussion, ce n'est pas un problème.

#### **M. Yanick Hess (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est bien pour dépanner l'UDC que nous le faisons, pas du tout pour prendre leur place, c'est uniquement pour les dépanner.

#### **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que le PLR ait ces deux présidences ?

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Il y a un problème ? je ne comprends pas, le but était qu'il y ait une rocade entre les deux commissions. Le PLR garde la présidence pour la « commission congé menstruel » et l'UDC reprend la présidence pour le règlement des transports scolaires.

#### **M. le Président**

Il faut que tout le monde soit d'accord M. Luder, et vous n'êtes pas tombé d'accord sur la présidence. Il y a deux solutions, soit on refait comme c'était enregistré sur le site du Conseil mardi à 14h00 et vous vous débrouillez, soit le PLR prend les deux présidences.

## **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela me va, mais comme le PLR dit que c'est pour dépanner, il n'y a pas besoin de dépanner si je prends la présidence. Nous en discuterons en commission.

## **M. le Président**

Est-ce que cela convient à tout le monde dans ce Conseil, c'est le cas, je vous remercie.  
La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **10 Postulats, motions et propositions**

### **10.1 Néant**

## **11 Interpellation**

### **11.1 Interpellation de MM. Florian Manzini et Léo Sémon « Déclaration des villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza »**

#### **M. Florian Manzini (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Le 21 mai dernier, les villes de Lausanne et de Genève publiaient un communiqué à l'attention du Conseil fédéral au sujet de la situation humanitaire à Gaza et appelaient d'autres villes suisses à s'y associer. Cette déclaration se termine ainsi : « Après des mois de prises de position contradictoires et de silence au sujet de l'offensive militaire israélienne, il est temps que le Conseil fédéral porte enfin une voix forte et claire sur le sujet, respectueuse de l'histoire de notre pays et de sa tradition humanitaire. Nous attendons du Conseil fédéral un engagement fort et immédiat en la matière. » À ce jour, une soixantaine de villes suisses ont rejoint l'appel de Lausanne et de Genève, dont font notamment partie nos voisines Vevey et la Tour-de-Peilz .

Depuis, d'autres voix se sont élevées pour dénoncer l'absence de prise de position claire de la part du Conseil fédéral. Le Grand Conseil vaudois a accepté, lors de sa séance du 27 mai, une résolution cosignée par une cinquantaine d'élu·e·s allant dans le même sens que la déclaration de Lausanne et de Genève et demandant au Conseil d'Etat vaudois d'enjoindre le Conseil fédéral à sortir de sa réserve. Au niveau fédéral, deux lettres ont été transmises à Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) : la première est signée par 55 anciens diplomates du DFAE et la seconde est signée par plus de 250 collaboratrices et collaborateurs du DFAE .

Le 3 juin dernier, M. Cassis s'est exprimé au 19h30 de la RTS. Ce dernier n'est pas vraiment sorti de sa réserve et a tenu des propos qui ont suscité de vives critiques : plusieurs observateurs ont dénoncé des contre-vérités, ainsi que des propos proches du discours du gouvernement israélien. Certains parlementaires fédéraux ont également manifesté leur désaccord avec la position de notre ministre des Affaires étrangères, comme Léonore Porchet des Vert·e·s Vaudois·e·s, Carlo Sommaruga du Parti Socialiste genevois, Vincent Maître du Centre genevois ou Piero Marchesi de l'UDC tessinoise .

Plus récemment, le chef du DFAE s'est rendu au Proche-Orient et a pu échanger avec des humanitaires sur place. Bien qu'il ait demandé à Israël davantage d'aide pour Gaza, M. Cassis semble rester sur la même ligne diplomatique et ne pas vouloir condamner les actions d'un État qui viole ouvertement le droit international. Ce silence est d'autant plus gênant que, rappelons-le, notre pays est dépositaire des Conventions de Genève et devrait par conséquent jouer un rôle clé dans le maintien et la promotion du droit international humanitaire.

Face à ce constat, il nous semblerait ainsi naturel que notre commune joigne sa voix à celles des autres villes suisses pour dénoncer l'horreur du génocide à Gaza et l'absence de réaction de notre gouvernement.

Au vu des éléments précités, nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle pu échanger à l'interne au sujet de l'appel lancé par Lausanne et Genève ?
2. Si oui, pourquoi n'a-t-elle pas signé cette déclaration à l'attention du Conseil fédéral ?
3. La Municipalité a-t-elle prévu de se positionner de quelque manière face à ce drame humanitaire ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses et nous précisons que cette interpellation est soutenue par les Vert·e·s, le Parti Socialiste et décroissances alternative.

Je me permets d'ajouter que je m'excuse de rallonger la séance, mais au vu de la temporalité des évènements que j'ai relatés, il ne faisait pas sens d'interpeller au mois de septembre : c'est pour cela que nous avons déposé cette interpellation ce soir.

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, la Municipalité tient à dire que sa compassion va à toutes les personnes civiles innocentes à Gaza, victimes de la violence et du chaos. Quand une population souffre ainsi, c'est l'humanité toute entière qui souffre avec elle.

La Municipalité répond comme suit aux questions :

1. La Municipalité a-t-elle pu échanger à l'interne au sujet de l'appel lancé par Lausanne et Genève ?

La Municipalité a effectivement eu une discussion au sujet de cet appel.

2. Si oui, pourquoi n'a-t-elle pas signé cette déclaration à l'attention du Conseil fédéral ?

La Municipalité de Montreux, bien que très sensible à la situation humanitaire qu'engendre cette guerre, a décidé de ne pas se rallier à cette initiative. Aussi louable soit-elle, estimant qu'il n'appartient pas aux communes et aux villes de prendre position sur des questions de politique étrangère. Il convient encore de relever que, lorsque la Municipalité prend position sur un sujet extérieur à la commune, les cas les plus fréquents étant par exemple les votations fédérales, il est d'usage que la décision se prenne à l'unanimité. En l'occurrence, le collège n'était pas unanime.

8. La Municipalité a-t-elle prévu de se positionner de quelque manière face à ce drame humanitaire ?

Oui, la Municipalité a décidé d'agir concrètement, bien que modestement au regard de l'ampleur des enjeux et des besoins de la population civile de Gaza en débloquant un crédit de CHF 10'000.- au titre de l'aide d'urgence. Cette somme sera versée au programme alimentaire mondial de l'ONU. Par ailleurs, nous avons écrit à M. Cassis pour inviter le Conseil fédéral à user de toute l'influence possible, afin de faire en sorte que l'aide d'urgence, principalement alimentaire, puisse parvenir sans entrave auprès de la population civile de Gaza.

### **M. Léo Sémon (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne sommes pas du tout satisfaits de la réponse. Nous saluons les actions de la Municipalité, qui semblent aller dans le bon sens. Elle semble avoir pris connaissance des enjeux. Mais je souhaite rappeler que la Suisse est le pays dépositaire des conventions de Genève, comme l'a dit mon collègue.

Les violences à Gaza sont des attaques contre des civils, des hôpitaux et des infrastructures humanitaires et cela relève du droit international humanitaire.

Ainsi, la Suisse ne peut pas rester indifférente à la crise humanitaire à Gaza sans compromettre ses principes, sa position internationale et sa crédibilité.

Se positionner clairement en faveur du respect du droit international, de la protection des civils et de l'accès humanitaire n'est pas une prise de parti politique, mais une affirmation de ses valeurs fondamentales et de ses responsabilités internationales.

Ainsi nous voyons que le Conseil fédéral a failli, puisqu'il n'a pas dénoncé les violations du droit international commises, il n'a toujours pas appelé au rétablissement complet et sans entrave de l'aide humanitaire, alors que - je le rappelle - l'ensemble de la population de Gaza, soit 2,1 millions de personnes, fait face à une pénurie alimentaire prolongée et ainsi, une seule solution s'impose à nous, il faut exercer une pression politique. Pour exercer cette pression politique, évidemment à elle seule la commune de Montreux ne peut pas se positionner et n'a pas le poids suffisant pour faire valoir sa position au Conseil fédéral, mais je rappelle quand même que nous ne faisons ici pas cavalier seul. Il y a 63 communes qui se sont déjà positionnées, dont notamment la Tour-de-Peilz et Vevey, 9 des 10 plus grandes villes de Suisse qui ne sont pas toutes progressistes l'ont également fait et c'est seulement à travers cette unité que nous pourrons faire valoir cette position auprès du Conseil fédéral. Essayons d'être du bon côté de l'histoire, il vaut mieux tard que jamais.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Premièrement, j'aimerais savoir sur quelle ligne budgétaire sont pris ces 10'000 fr. pour l'aide. Deuxièmement, j'aimerais adresser un message à toute notre aile gauche, pour leur dire que : « votre premier serment, c'est de faire fonctionner la commune et de protéger les biens publics de la commune, c'est votre mandat. Si vous voulez faire de l'international, postulez au Conseil national ou, allez vous présenter à la Confédération, mais arrêtez de nous rabâcher sans arrêt avec la Suisse, ses droits et ses obligations. S'il y avait un vote, au niveau de la Suisse, pour l'objet que vous mettez en avant, il ne serait peut-être pas accepté à la majorité en votre faveur, et cela, vous ne le prenez jamais en compte ». Merci !

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Factuellement, la ligne budgétaire est « Aide d'urgence en cas de catastrophe ».

**M. Léo Sémon (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Nous souhaitons déposer une résolution sur cet objet :

Le Conseil émet le vœu que la commune de Montreux se joigne à la Déclaration des villes de Genève et de Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Les résolutions ne doivent pas contenir d'injonction, or le vœu de rejoindre une cause est une injonction. Le texte n'est pas valide.

**M. le Président**

Je prends note de votre position, nous allons voter le texte, libre à vous de regarder pour le faire invalider ensuite.

**Résolution**

Le Conseil émet le vœu que la commune de Montreux se joigne à la Déclaration des villes de Genève et de Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza.

**VOTE la résolution est acceptée par 38 OUI, 32 NON, 6 Abstentions**

**12 Autres objets s'il y a lieu et divers**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Romain Moracchini Villard (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je souhaitais développer une interpellation, mais pour la paix sociale au sein du Conseil communal, j'ai décidé de ne pas le faire. Je souhaite transmettre une situation que j'ai vécue en allant chercher mon fils à l'UAPE à l'Optimist le 12 juin dernier. J'ai pu échanger avec plusieurs mamans, qui ont appris que leurs enfants ne seraient plus accueillis au sein de la structure. J'ai pu constater leur incompréhension, leur désarroi face à cette nouvelle plutôt déstabilisante. Je voulais informer la Municipalité que je développerai une interpellation à la rentrée et que je me permettrai de vous l'envoyer bien en amont avec les questions, de manière à ce que nous puissions avoir des réponses complètes pour comprendre cette situation. Merci.

**Mme Anne Duperret (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic , Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Il y a 3 semaines, le village de Blatten a été rayé de la carte. Tout comme vous, j'imagine, j'ai été très touchée par cette catastrophe. C'est pourquoi, si vous êtes d'accord, j'aimerais que le Conseil communal de Montreux fasse un geste pour les habitants de ce village détruit. Je vous propose de renoncer à notre émolument de ce soir et de le verser directement aux autorités de la commune de Blatten.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et, évidemment, j'espère que vous l'accepterez.

Si tel n'est pas le cas, je vous prie de le signaler à notre secrétaire Mme Morier.

## **M. le Président**

Nous avons discuté au bureau de cette proposition, nous ne forçons la main à personne. La participation est libre de donner les jetons de présence aux autorités de Blatten. Les personnes qui ne souhaitent pas verser leur jeton de présence, écrivent un mail à Mme Morier avant la fin de la semaine, votre choix sera anonyme, le bureau n'en prendra pas connaissance.

## **M. le Président**

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, chères toutes et tous dans cette salle,

Pour terminer cette année de présidence, je souhaiterais vous adresser quelques mots.

Une année de présidence d'un Conseil communal, c'est à mon sens surtout deux choses : un honneur et une responsabilité.

L'honneur, c'est celui d'être, comme on le nomme, le premier citoyen de la commune. C'est l'occasion de partir à la découverte de la commune et ses villages, c'est aussi et surtout l'occasion de rencontrer les gens. On met souvent en avant Montreux et ses villages, par ailleurs magnifiques et mon « Montreux Présidence Tour 2024-2025 » m'a permis de découvrir de nouveaux joyaux montreusiens. Au-delà de nos localités, je pense qu'il faut aussi mettre en avant Montreux et ses personnalités : Je pense aux divers membres des comités des associations villageoises, qui sont le poumon de la vie sociale montreusienne. Nous avons de la chance, les activités associatives montreusiennes sont, grâce aux nombreux bénévoles, dont vous faites peut-être partie, une force de travail qui permet autant de perpétuer nos traditions que d'inventer aujourd'hui de nouvelles activités culturelles et sportives qui seront, peut-être, les traditions de demain.

La responsabilité, c'est celle qui entoure la fonction première du président, c'est de présider le pouvoir législatif de la commune, ce qui implique surtout, mais pas que, d'organiser et de présider ces séances de Conseil communal. J'ai eu une année assez facile, sans élection et avec peu de votations. Je quitte un peu mon habit de président neutre et indépendant pour vous faire part de mon grand regret, celui que les Veytausiennes et Veytausiens n'aient pas, à 12 voix près, suivi le plébiscite montreusien pour la fusion. La fête eût été belle, car ce soir, ce n'est pas à l'Alcazar que nous serions, mais au Château de Chillon, le tout était déjà réservé depuis une année par votre serviteur, comme quoi, en politique, il ne faut jamais vendre la peau de l'ours, ou dans le cas de Veytaux, celle du chamois.

Et pour ma part, à titre personnel, c'était une année très remplie, avec beaucoup d'activités en parallèle, que je ne vais pas vous énumérer. J'aime toujours qu'on m'appelle « Monsieur le Président », mais là, je pense que je me réjouis tout autant de céder ma place après une année passionnante et somme toute éreintante. Lors de la séance du 11 décembre dernier, j'avais quelques soucis de santé cardiovasculaire et à 19h55 avant la séance, j'ai dit à Céline d'appeler le 144 si je perdais connaissance. Une semaine après, je me faisais poser un stent en urgence à l'HRC pour une artère bouchée. Je vous remercie donc particulièrement d'avoir été sympa ce soir du 11 décembre, cela m'a peut-être sauvé la vie ! et maintenant j'ai 10 kg de moins et je suis en pleine forme.

Vous avez été sympas ce soir-là, mais, de manière générale, je dois aussi avouer que vous avez été assez faciles à gérer. On dit souvent, ces derniers temps, que les débats deviennent durs et clivants. C'est vrai, et Montreux n'échappe pas à cette règle. Je pense toutefois que l'on s'en sort bien mieux que d'autres dans d'autres villes et que les échanges sont, pour l'écrasante majorité, toujours respectueux.

Un bémol toutefois pour moi, c'est que j'ai une vision de la démocratie qui consiste en un échange d'idées et je constate que, sur bon nombre de sujets, cet échange d'idées est moins évident aujourd'hui. Ce n'est absolument rien contre vous toutes et tous, c'est juste un constat de changement de la société auquel l'on contribue tous un peu, sans le vouloir ou en pleine connaissance de cause. J'ai eu la chance, durant mon mandat de président, de terminer une formation en médiation et la base de toute médiation, c'est le dialogue.

Je pense que sur certains sujets, le dialogue est devenu beaucoup plus compliqué. Nous vivons dans un monde qui semble plus fonctionner sur les algorithmes des réseaux sociaux et sur la nécessité de devoir classer une idée dans un camp que sur le besoin de nuance, de consensus ou d'acceptation de la recevabilité des arguments adverses. On peut très bien avoir des positions fortes et les défendre partialement et vigoureusement, mais il faut toujours être à l'écoute des arguments opposés, ils sont parfois tout aussi recevables, c'est simplement que le curseur des priorités n'est pas placé au même endroit qui nous différencie et il est souhaitable de déplacer le curseur de temps en temps, après avoir écouté l'autre. J'espère sincèrement qu'il restera toujours une possibilité de dialoguer dans ce Conseil, comme j'ai pu le faire avec mon Bureau, que je remercie pour son écoute. Il me semble que cette écoute existe toujours encore à Montreux et j'espère que les élections à venir ne viendront pas modifier ceci. Le jour où le dialogue aura définitivement disparu, pour ma part, je ne verrai plus d'intérêt de faire de la politique.

Je tiens aussi ici à remercier mon Bureau, sur lequel j'ai vraiment pu m'appuyer, avec, pour un PLR, un VP vert et un autre DA, ça s'est très bien passé. Je remercie en particulier la secrétaire du Conseil communal, Mme Céline Morier, sur qui je peux tellement m'appuyer pour la préparation des séances, du PV et de l'ordre du jour qu'elle mériterait sans doute le titre officieux de 3ème Vice-Présidente du Conseil communal.

Un grand merci également à Jean-Michel Talon, huissier, et François Baehni, huissier suppléant (et qui a suppléé) pour leur travail dans le cadre de leur fonction mais aussi et peut-être même surtout pour leurs coups de main ponctuels quand il s'agit de prêter mains fortes lors de l'organisation des scrutins ou de la séance de ce soir.

Durant cette présidence, j'ai essayé de mettre en avant des valeurs qui me sont chères : la liberté d'expression, la démocratie et la séparation des pouvoirs. J'ai aussi instauré des manières de procéder qui, je l'espère, seront perpétuées par les futures présidentes et présidents. Par exemple celle de demander à ce que les motions soient transmises une semaine à l'avance pour vérification de la recevabilité. La loi sur les communes, en révision, suggérait cela, mais on n'est pas sûr qu'elle entre en vigueur rapidement. Un autre élément que je souhaiterais voir continuer, c'est le principe que le Président du conseil puisse choisir lui-même où il a envie de faire le discours du 1er août. A titre personnel, je participe au 1er août à Territet depuis plus de 30 ans, j'ai grandement apprécié pouvoir y tenir le discours officiel des autorités et je remercie la Municipalité pour sa confiance.

Dans cette présidence, j'ai aussi toujours tenté de vous cajoler, chères Conseillères, chers Conseillers. Parce que les motions, postulats ou interpellations, c'est bien, mais si à l'utile, on peut y joindre l'agréable, c'est encore mieux.

Il y a eu les sandwichs que j'ai exigés de la part de notre Municipal Caleb Walther pour se sustenter entre la présentation du Plan Directeur de l'agglo et la séance du Conseil en septembre. Il y a eu la sortie à ski en mars, à laquelle j'ai mis les skis pour la première fois. J'espère que cette course aura à nouveau lieu l'an prochain, je m'y préparerai mieux, car savoir que Romain Pilloud est juste devant moi à seulement 1' 29", ça me donne un challenge et une bonne raison de participer l'année prochaine.

Il y a eu la présentation du Montreux Noël pré-séance ou encore le programme « extra-séance » de ce soir dans cet extra-muros et dans un cadre extraordinaire, j'ai essayé de nous faire plaisir. Avec une petite touche « entrepreneuriale », lors des repas du 11 décembre ou de ce soir, puisque les restaurateurs du 11 décembre étaient des jeunes entrepreneurs montreusiens qui venaient d'ouvrir leurs restaurants alors que ce soir, les entrepreneurs sont très locaux, avec un bilan CO2 du repas qui sera quasiment imbattable puisque les 3 restaurants qui nous proposent le repas ainsi que le restaurant qui nous proposera le dessert sont tous à moins de 450 m d'ici.

Le point d'orgue pour ma part, et peut-être que dans quelques années, c'est aussi ce qui vous aurez retenu, c'est certainement cette séance du 13 novembre 2024 dans la salle du Grand Conseil vaudois. Cette soirée au parlement vaudois, c'était super.

J'arrive au bout des 3 pages en Arial 12, alors je vais m'arrêter là.

Je tiens à vous remercier pour cette excellente année passée que j'ai appréciée aussi grâce à vous toutes et tous. Je vous souhaite un bel été et plein succès à Lionel pour sa présidence et je me réjouis de regagner les rangs, peut-être que les séances du Conseil seront un peu plus longues dès septembre...

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. le Président**

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Il est 21 h 51, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **3 septembre 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

### CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier

Alphonse Perrottet

Commune de Montreux  
Grand-Rue 73  
1820 Montreux

Territet, le 19 mai 2025

## Lettre ouverte aux autorités communales de la Commune de Montreux

### Concerne le pavoisement des édifices communaux de Montreux

Monsieur le Syndic, Mesdames et messieurs les municipaux et mesdames et messieurs les conseillers communaux de la Commune de Montreux.

Permettez-moi de soumettre à votre bon jugement quelques remarques sur le pavoisement des bâtiments officiels. Et quelques observations que j'ai faites sur cet objet dans notre commune.

Dans le fascicule Usage des drapeaux, étendards et fanions (Armée suisse), le Règlement 51.340f décrit le pavoisement sur trois mâts. Certes, chaque canton, chaque commune a ses propres usages, fédéralisme oblige, mais il est bon de s'en inspirer.

Pavoisement sur trois mâts :

- au milieu : drapeau de rang le plus élevé
- à gauche (pour le spectateur) : drapeau de second rang
- à droite (pour le spectateur) : drapeau de troisième rang
- le drapeau de la Confédération suisse doit toujours être hissé. S'il n'y a que des drapeaux suisses, celui de la Confédération est au milieu.

Photos : Montreux, pavoisement sur trois mâts sur bâtiment communal, 8 rue du marché, à gauche, situation ordinaire, à droite situation au 18 mai 2025, 9.30.



Examinons le pavoisement qu'illustre ma photo prise le 18 mai 2025.

- Quel est cet étrange drapeau hissé à la place du drapeau de la Confédération suisse ?
- Quelle en est la raison ?
- De qui relève-t-il ?
- Quel pays étranger ou quelle organisation officielle a-t-on voulu honorer comme c'est la coutume à l'occasion d'une invitation officielle ou d'une manifestation importante ?

Dans ce dernier cas, il est en effet courtois de hisser le drapeau de l'invité, au centre, à la place d'honneur qui est celle du drapeau de la Confédération. Et bien sûr, le drapeau de la Confédération suisse demeure : il est hissé respectueusement au côté du drapeau que l'on honore. Mais ici, force est de constater qu'il est tout bonnement absent ; enlevé.

- Qu'est-ce à dire ?
- Qu'est-ce qui a justifié d'avoir retiré le drapeau de la Confédération suisse du pavoisement à trois mâts de cet édifice communal ?
- Qu'est-ce qui a justifié et permis de l'avoir remplacé par un drapeau représentant un mouvement militant, partisan et, faut-il encore insister, d'avoir écarté purement et simplement du pavoisement, le drapeau de la Confédération suisse alors qu'il est le symbole fédérateur de notre pays.
- Qui tacet consentire videtur ?

Je serai ravi d'avoir des réponses à ces questions qui me laissent, comme citoyen et Confédéré, quelque peu interloqué. En reconnaissant le dévouement que vous manifestez à la communauté, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de recevoir mes respectueuses salutations.

Alphonse Perrottet

**De :** Alain Akiki

**Envoyé :** mardi, 17 juin 2025 14:22

**À :** conseil\_presidence

**Objet :** Démission du conseil

Cher Olivier, Monsieur le président du conseil communal

Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers collègues du conseil communal.

Depuis plusieurs années, j'ai eu l'honneur de siéger au sein du Conseil communal de Montreux, découvrant ainsi les réalités de l'engagement politique local.

Sous votre présidence et grâce à la qualité des échanges au sein de notre assemblée, j'ai pu enrichir mes connaissances, assister à des débats constructifs et prendre la mesure de l'engagement remarquable de chacun et chacune d'entre vous. J'ai particulièrement été sensible à l'investissement que cette fonction exige, tant en termes de disponibilité que de responsabilité.

Toutefois, de nouvelles obligations professionnelles m'amènent à revoir mes priorités et ne me permettent plus d'assurer pleinement, avec le sérieux qu'il requiert, mon mandat de conseiller communal.

C'est pourquoi je vous adresse, par la présente, ma démission de mes fonctions comme conseiller communal et comme membre de la commission du SIGE.

Je tiens à vous remercier pour votre collaboration et vous souhaite plein succès pour la suite de la législature, dans l'accomplissement des missions au service de notre commune.

Alain Akiki